

suva

2020

Rapport de gestion



En couverture

Les experts de la Suva, calés en prévention, mais pas seulement

De g. à dr.
Claude Baeriswil,
spécialiste sécurité et
protection de la santé
Yvonne Straub et Fabia Dell’Era,
expertes en sécurité et
protection de la santé
Samuli Aegerter,
chef de la campagne sports
de neige

Plus d’infos dans les versions
COMPACT et en ligne



COMPACT
La Suva en bref



2020
Rapport de gestion Suva



En ligne

3	Chiffres et faits
5	Avant-propos
6	Interview
10	Rapport annuel
24	Gouvernance d’entreprise
34	Comptes annuels
76	Adresses

Chiffres et faits

2 047 500

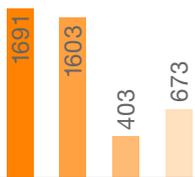
personnes assurées
(travailleurs à plein temps)

130 660

entreprises assurées

4,3 mrd
CHF

Prestations d'assurance
versées



Personnel de la Suva et
des cliniques

■ Siège ■ CRR
■ Agences ■ RKB

165 609

accidents et maladies
professionnels

248 415

accidents durant les loisirs

FONCER TÊTE Prévention BAISSÉE?

Dans le rapport de gestion 2020, la prévention est placée au centre de l'attention. À travers des questions qui incitent à la réflexion. Et des réponses convaincantes. La santé vaut la peine d'être protégée. Depuis 1918, nous nous engageons en faveur de la sécurité au travail et durant les loisirs. Notre mission est de prévenir les accidents. Pour la mener à bien, nous devons identifier en amont les situations à risque et les obstacles potentiels, afin que notre travail de prévention prenne réellement un sens.

Avant-propos

Madame, Monsieur,

L'année 2020 a été une année exigeante à bien des égards. La pandémie de coronavirus nous a placés face à de grands défis en matière de santé et de sécurité. Les marchés financiers ont connu eux aussi une année des plus turbulentes. Malgré cela, la Suva a réalisé une bonne performance de 5,3 % sur ses placements, un résultat légèrement supérieur à la moyenne des dix dernières années. Elle dispose ainsi d'une solide assise financière et tous ses engagements demeurent intégralement couverts.

La pandémie de coronavirus impacte également la statistique des accidents: en 2020, les mesures de protection contre le COVID-19 ont limité la pratique de bon nombre d'activités, ce qui a induit un recul des accidents professionnels annoncés dans de nombreuses branches assurées auprès de la Suva. Il s'est dessiné la même tendance en matière d'accidents durant les loisirs. Au total, nous avons enregistré une baisse de près de 10 % du nombre des accidents déclarés.

Le fait que les entreprises assurées se sentent malgré tout très bien encadrées par la Suva, comme le révèlent les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction des clients, est particulièrement réjouissant. Par rapport à 2019, la Suva affiche des scores en hausse dans plusieurs domaines importants. L'engagement et la fiabilité de la Suva

ont été spécialement appréciés. Le monde politique salue lui aussi le bon travail de la Suva. Le rejet par le Conseil national de l'initiative parlementaire «Abolir le monopole partiel de la CNA» à l'automne dernier montre clairement que la Suva constitue la meilleure solution pour la place économique suisse. Un résultat réjouissant que nous devons à notre produit-mix unique en son genre regroupant la prévention, l'assurance et la réadaptation, à notre gestion fondée sur un partenariat social et à notre modèle d'entreprise à but non lucratif.

Notre transformation vers une gestion des cas tout à la fois numérique et personnalisée est en cours. Avec notre programme smartCare, nous avons franchi des étapes importantes en 2020 et entamons à présent la phase pilote. À l'avenir, les cas d'accident et de maladie professionnelle relevant de la routine pourront ainsi être traités plus efficacement, ce qui profitera aussi bien aux clients qu'aux fournisseurs de prestations et aux assurés.

La gestion de la Suva par les partenaires sociaux permet des solutions pragmatiques pour nos clients. Des atouts essentiels en ces temps particulièrement incertains. La Suva et ses collaborateurs sont fiers d'œuvrer activement pour le bien de la collectivité.



Gabriele Gendotti
Président
du Conseil de la Suva



Felix Weber
Président
de Direction

AVONS-NOUS PENSÉ À TOUT?

Gabriele Gendotti,
président du Conseil de la Suva,
et Felix Weber,
président de Direction

La pandémie de coronavirus a mis à rude épreuve l'industrie et l'artisanat suisses ainsi que la Suva. Felix Weber et Gabriele Gendotti reviennent sur une année mouvementée, exigeante, mais couronnée de succès.



Monsieur Gendotti, Monsieur Weber, l'année 2020, marquée par le coronavirus, a été difficile pour tous. Comment avez-vous vécu cette année hors du commun?

GABRIELE GENDOTTI: Avec préoccupation. Au début de l'année, le canton du Tessin était en tête des contaminations. Le travail qu'ont accompli les autorités fédérales et cantonales m'inspire un profond respect. La cohésion est essentielle en temps de crise: il faut se serrer les coudes. La Suva elle aussi a bien réagi: partout où elle le pouvait, elle a pris des mesures adéquates en faveur des entreprises, de ses assurés et de ses collaborateurs.

FELIX WEBER: L'année de la pandémie a constitué un véritable défi. Un immense merci va à nos quelque 4300 collaborateurs. Je suis fier que nous ayons pu continuer à verser normalement nos prestations en faveur de nos clients, tout en assumant des tâches supplémentaires. Mes remerciements s'adressent aussi au personnel des deux cliniques pour l'engagement et le travail professionnel qu'elles fournissent au front chaque jour en dépit de la pandémie.

Monsieur Gendotti, vous présidez le Conseil de la Suva. Comment cet organe fondé sur le principe du partenariat social a-t-il réussi à faire face à la crise du coronavirus?

G. G.: Il est tout simplement de notre devoir, en tant que numéro un de l'assurance-accidents en Suisse, de soutenir nos clients en ces temps particulièrement difficiles et d'assumer nos responsabilités envers l'industrie et l'artisanat suisses. La situation libère aussi des forces centrifuges. Les fondements partenariaux de la Suva demeurent solides, mais de légères fissures sont apparues. Ma tâche consistait et consiste à développer des solutions viables avec les partenaires sociaux qui représentent les travailleurs et les employeurs. Nous y sommes parvenus. C'est le seul moyen de sortir renforcés de cette phase exigeante.

Monsieur Weber, qu'a fait la Suva concrètement pour les entreprises assurées?

F. W.: Après l'apparition de la pandémie au printemps dernier, nous avons rapidement pris des mesures pour alléger, dans la mesure du possible, la charge financière ou administrative des entreprises assurées. Le Conseil fédéral a mandaté la Suva pour contrôler les mesures de protection contre la propagation du COVID-19 sur les chantiers et dans certaines branches de l'industrie et de l'artisanat. Dans ce domaine, nous avons assumé nos responsabilités sociales et nous nous sommes placés en partenaires aux côtés des employeurs et des travailleurs.

Ces allègements sont plutôt de nature technique. Y aura-t-il aussi des allègements d'ordre financier?

G. G.: Nous sommes et étions conscients que ces mesures administratives n'allègent qu'une petite partie des grandes difficultés financières auxquelles sont confrontées les entreprises. Toutefois, des effets extraordinaires nous permettront d'offrir également une réduction de prime aux entreprises l'an prochain. La Suva tient à faire tout ce qui est en son pouvoir pour être aux côtés des entreprises assurées dans cette situation difficile.

Les mesures de protection ont permis, par exemple, la poursuite du travail dans le secteur de la construction. Le transport aérien et d'autres secteurs ont été bien plus durement frappés par le confinement. Quels en ont été les effets sur le nombre des accidents?

F. W.: Dans les entreprises du transport aérien, justement, le nombre d'accidents a été nettement inférieur à celui de l'année précédente. Les accidents ont également été moins nombreux dans d'autres branches. Les accidents durant les loisirs ont aussi diminué. La saison de sports d'hiver s'est brusquement interrompue et beaucoup ont renoncé aux joies de la neige. Il y a eu également moins d'accidents dans le cadre des sports d'équipe. Au total, nous avons enregistré une baisse de près de 10 % du nombre des accidents.

Une diminution des accidents signifie une baisse des coûts, n'est-ce pas?

G. G.: Oui, mais pas dans la même mesure. La baisse des frais de traitement et des indemnités journalières est moins marquée que celle du nombre d'accidents. Mais comme la Suva n'a pas de but lucratif, les excédents de primes exceptionnels pourront être reversés à nos clients.

Certains milieux politiques souhaitent voir la Suva exposée au libre marché et une initiative parlementaire déposée en 2020 avait pour objectif l'abolition du monopole partiel de la Suva.

G. G.: De telles revendications s'inscrivent dans une certaine tradition. Une fois de plus, les partenaires sociaux représentés au Conseil de la Suva ont dû montrer aussi concrètement que possible la valeur ajoutée de la Suva pour la place économique suisse, ce qu'ils ont fait avec beaucoup d'engagement. Et avec succès. En rejetant l'initiative parlementaire, le Conseil national a donné un signal clair.

Quel signal?

F. W.: Que le modèle d'affaires unique en son genre de la Suva, qui regroupe l'assurance, la prévention et la réadaptation, constitue la meilleure solution pour l'industrie et l'artisanat suisses. En effet, notre monopole partiel spécifique offre à chaque entreprise une assurance-accidents abordable, et ce à des conditions fixées par les partenaires sociaux dans l'intérêt des entreprises et des personnes assurées.

Que signifie cette décision pour la Suva?

F. W.: La décision du Conseil national souligne la confiance que notre compétence et notre engagement nous ont permis de susciter. Mais il n'est pas question pour autant de nous reposer sur nos lauriers. Bien au contraire, cette décision doit nous servir d'incitation supplémentaire à offrir à nos clients les meilleurs services possibles.

Des voix critiques se sont aussi fait entendre chez les bailleurs de services. Avez-vous pu trouver une solution à cet égard?

F. W.: La branche des bailleurs de services doit relever des défis particuliers. Le nombre et le coût des accidents y sont plus élevés que dans d'autres branches. Souvent, le bailleur de services n'a qu'une influence indirecte sur la situation dans l'entreprise locataire de services. La Suva étudiera les améliorations à apporter avec l'association swissstaffing et des clients de la branche.

Au cours de l'exercice sous revue, la Suva a mené à terme le programme de prévention articulé autour des règles vitales. Quelles connaissances la Suva a-t-elle acquises à cette occasion et quelle sera la suite en matière de prévention?

G. G.: Les règles vitales que nous avons élaborées continueront à jouer un rôle central, à l'avenir également. Mais pour qu'elles soient systématiquement appliquées dans les entreprises, il faut que chacun y adhère et les pratique.

F. W.: Une culture de prévention complémentaire est nécessaire, dans laquelle la sécurité et la santé des collaborateurs sont les biens les plus précieux et ne sont pas négociables. Dans les années à venir, nous voulons aider les entreprises assurées à établir cette culture de prévention.

«La Suva tient à faire tout ce qui est en son pouvoir pour être aux côtés des entreprises assurées en tant que partenaire en cette période difficile.»

Gabriele Gendotti
Président du Conseil de la Suva

Après la chute des cours boursiers au mois de mars 2020, les marchés des actions se sont largement rétablis. Qu'en est-il de la solidité financière de la Suva?

F. W.: La Suva a réalisé un bon résultat et elle dispose toujours d'une assise financière très solide. La performance des placements s'est établie à 5,3 %. Les valeurs immobilières de la Suva couvrent l'ensemble des engagements financiers.

Le fait que la Suva soit en si bonne santé financière suscite parfois des critiques. Sont-elles justifiées?

G. G.: Il est important de savoir que les fonds sont affectés à des buts précis. La loi prévoit la constitution de provisions, afin que toutes les prestations d'assurance futures découlant de l'ensemble des accidents et maladies professionnelles actuels puissent être couvertes. Il s'agit concrètement de provisions pour les rentes, pour les frais de traitement et indemnités journalières futurs, de même que pour d'autres prestations d'assurance légales.

F. W.: Cela inclut aussi des fonds propres appropriés pour les risques actuariels et les risques de placement. Nous reversons à nos assurés les excédents de provisions et de fonds propres sous la forme de primes plus basses. Depuis 2013, la Suva a pu alléger les charges de l'industrie et de l'artisanat suisses d'environ un milliard de francs.

Selon vous, quels sont les principaux défis que la Suva devra relever ces prochaines années?

G. G.: La majorité du Parlement actuel n'était prête à renoncer ni au monopole partiel éprouvé ni au modèle d'affaires de la Suva. Le défi consistera à convaincre également les parlements futurs, ce qui nécessite un partenariat social vivant entre les représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération. Nous devons préserver cette base et l'améliorer autant que faire se peut.

F. W.: Nous investissons beaucoup dans la numérisation des processus d'affaire. Trouver ici un juste équilibre entre proximité client et efficacité nous occupera encore longtemps. Les entreprises assurées devront relever d'importants défis, elles aussi, dans les années à venir. En raison de la pandémie de coronavirus, une période économique difficile les attend. Pour en atténuer quelque peu les conséquences, nous reverserons nos excédents sous forme de réductions de primes chaque fois que possible en partenaire fiable aux côtés de nos clients.

«Nous voulons aider les entreprises à établir une culture de prévention dont les biens les plus précieux sont la sécurité et la santé de leurs collaborateurs.»

Felix Weber
Président de Direction

QUELLE DOSE DE PRUDENCE EST BÉNÉFIQUE?

Rapport annuel

La Suva est l'un des piliers du système suisse d'assurances sociales. Entreprise indépendante de droit public, elle assure les travailleurs contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents du travail et durant les loisirs. Outre l'assurance, la Suva offre à la fois des prestations dans les domaines de la prévention et de la réadaptation. Elle dispose de deux cliniques de réadaptation et gère l'assurance militaire ainsi que l'assurance-accidents des chômeurs (AAC).

Rapport annuel

sous revue, dont il a résulté un excédent de 253 millions de francs dans le compte risque. Cet excédent sera reversé à nos clients en 2022 sous la forme de primes plus basses.

Valeurs immobilisées

La Suva gère des valeurs immobilisées garantissant notamment les rentes sur le long terme. Durant l'année d'octroi d'une rente, elle met de côté les fonds nécessaires au paiement de cette dernière. Ce capital de couverture des rentes représente une partie importante des valeurs immobilisées. Le solde est constitué de provisions pour les prestations d'assurance de courte durée, comme les frais de traitement et les indemnités journalières, ainsi que de réserves. La performance des placements, qui s'est établie à 5,3 % au cours de l'exercice sous revue, permet le reversement aux assurés de produits excédentaires des placements à hauteur de 526 millions de francs. Ce reversement se fera avec les primes 2022.

Nous assurons la moitié de la Suisse

Quelque 130 000 entreprises totalisant plus de deux millions de travailleurs à plein temps assurés bénéficient des services de nos 4300 collaborateurs dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de l'assurance. Près de la moitié des salariés suisses sont donc assurés auprès de la Suva contre les accidents professionnels et non professionnels.

Nos prestations pour l'industrie et l'artisanat suisses

Les assurés ont droit au traitement médical des lésions résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sans limitation temporelle ni financière. La Suva verse aussi des prestations en espèces, par exemple sous la forme d'indemnités journalières ou de rentes d'invalidité et de survivants. Elle prend en charge les traitements médicaux consécutifs à un accident, et ses collaborateurs s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle des personnes concernées. Autant de mesures qui contribuent à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses.

Primes d'assurance

Les 4,3 milliards de francs de primes des entreprises assurées sont restitués aux victimes d'accidents sous la forme de prestations d'assurance. Les mesures ordonnées par le Conseil fédéral pour juguler la pandémie de coronavirus ont entraîné une baisse des accidents durant l'exercice

«Nos assurés
bénéficieront
en 2022 de primes
historiquement
basses en raison
d'effets
exceptionnels.»

Hubert Niggli
Chef du département finances

Rétrospective des principaux événements de l'exercice

Stratégie avancée: générer de la valeur ajoutée

Notre stratégie est en bonne voie. Nous évoluons et nous nous développons dans plusieurs dimensions pour générer de la valeur ajoutée pour nos clients, pour moderniser notre entreprise et renforcer notre modèle d'affaires.

Avec la poursuite du développement de la compétence de conseil et d'une communication respectueuse de la tonalité choisie, les collaborateurs apportent une contribution importante: quel que soit le canal de communication qu'ils utilisent pour nous contacter, nos clients doivent en effet toujours avoir une image positive de la Suva et la percevoir comme une entité unique.

En réalisant des projets et des idées, nous ne cessons de mettre en œuvre cette stratégie dans notre travail quotidien, ce qui entraîne aussi une transformation de nos processus. Ces nouveaux processus requièrent une remise en question des structures existantes. C'est ce que nous effectuons dans le cadre du projet Structuro, pour façonner l'avenir de la Suva en la dotant de structures efficaces.

L'AAAI, nouvelle branche d'assurance

Durant la session d'été 2020, le Parlement a décidé de la mise en route du Développement continu de l'assurance-invalidité (AI) et a adopté la révision de loi. L'une des mesures, axée sur la pleine couverture contre les acci-

dents pendant les mesures de réadaptation de l'AI, sera mise en œuvre dans la nouvelle branche d'assurance AAAI de la Suva.

La promotion de mesures de réadaptation de l'AI par l'allègement de la charge de l'employeur dans l'assurance-accidents obligatoire s'inscrit parfaitement dans notre mission: avec une prévention efficace, une réinsertion rapide et une performance accrue dans l'exploitation de l'assurance, nous obtenons un bénéfice maximal pour les clients, conjugué à de faibles charges salariales. Nous contribuons ainsi à renforcer les performances de la place économique suisse.

Le Conseil national refuse la levée du monopole partiel de la Suva

Le Conseil national a décidé, par 104 voix contre 78, de rejeter l'initiative parlementaire «Abolir le monopole partiel de la CNA». Il s'agit d'une décision réjouissante pour l'industrie et l'artisanat suisses. Le Conseil national a clairement fait savoir que le modèle de la Suva, véritablement unique en son genre, car regroupant l'assurance, la prévention et la réadaptation, constitue une solution adéquate pour l'industrie et l'artisanat suisses.

Retours positifs de nos clients

Les entreprises assurées se sentent très bien encadrées par la Suva et nos produits et services répondent à leurs besoins. C'est ce que révèle l'édition 2020 de l'enquête de satisfaction des clients. Par rapport à l'année précédente, nous nous sommes améliorés dans certains domaines importants, les valeurs d'engagement et de fiabilité, notamment, ayant été particulièrement appréciées. [Plus →](#)

«Nous voulons
comprendre
au mieux
les besoins de
nos clients.»

Felix Weber
Président de Direction

Quelques données du compte d'exploitation général

	2020	2019	Variation
	en mio. CHF	en mio. CHF	en %
Recettes de primes (total)	4 331	4 352	-0,5
Assurance contre les accidents professionnels	1 758	1 788	-1,7
Assurance contre les accidents non professionnels	2 304	2 350	-2,0
Assurance facultative des chefs d'entreprise	22	22	-
Assurance-accidents des chômeurs	227	173	31,2
Assurance militaire	20	19	5,3
Remboursements assurance militaire, CFST	268	268	-
Total des prestations d'assurance payées	4 331	4 464	-3,0
Assurance contre les accidents professionnels	1 745	1 790	-2,5
Assurance contre les accidents non professionnels	2 229	2 313	-3,6
Assurance facultative des chefs d'entreprise	26	26	-
Assurance-accidents des chômeurs	158	157	0,6
Assurance militaire	173	178	-2,8
Charges d'exploitation de l'assurance	446	439	1,6
Charges d'exploitation de la sécurité au travail et durant les loisirs	112	96	16,7
Produit des placements	1 098	1 191	-7,8
Gains et pertes résultant des placements	-409	-194	110,8
Réduction du produit exceptionnel des placements	162	532	n/a
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	265	57	364,9
Réduction du fonds de compensation	24	-1	-2 500,0
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	241	58	315,5
Cash-flow	57	-257	-122,2

Données du bilan

	2020	2019	Variation
	en mio. CHF	en mio. CHF	en %
Placements	55 700	53 672	3,8
Provision pour prestations de longue durée	29 252	29 393	-0,5
Assurance contre les accidents professionnels	12 984	13 122	-1,1
Assurance contre les accidents non professionnels	15 082	15 089	-0,0
Assurance facultative des chefs d'entreprise	224	228	-1,8
Assurance-accidents des chômeurs	962	954	0,8
Provision pour prestations de courte durée	9 554	9 253	3,3
Somme du bilan	60 126	58 412	2,9

«Notre modèle d'affaires spécifique offre une assurance-accidents accessible à chaque entreprise.»

Felix Weber
Président de Direction

Fin de la collaboration avec la CSS dans le secteur Care Management pour assurances (CMA)

À la mi-2020, la CSS Assurance SA (CSS) a vendu sa clientèle entreprises (assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et assurance-accidents) à la Zurich Compagnie d'Assurances SA (Zurich Suisse). Jusqu'au transfert complet du portefeuille, la Suva continuera de se charger de la gestion des sinistres pour la CSS dans ce secteur d'activité, comme elle l'a fait jusqu'ici. La vente entraîne des changements pour le personnel et l'organisation de la Suva. [Plus →](#)

La Suva jouit toujours d'une image positive et d'une bonne réputation auprès de la population suisse

L'enquête réalisée chaque année auprès de la population suisse dans le cadre du monitoring d'image et de réputation livre, en 2020 aussi, un résultat réjouissant: dans l'évaluation de l'image, la Suva figure en première position du classement devant la Mobilière.

Nous sommes particulièrement heureux que la Suva, étoile montante de l'année, ait obtenu le GfK Award en 2020, le fameux prix qui récompense une excellente huitième place au classement annuel indépendant «GfK Business Reflector 2020» sur la réputation des entreprises.

De multiples défis liés à la pandémie de coronavirus

Après l'apparition de la pandémie de coronavirus au printemps, nous avons rapidement pris des mesures pour soutenir les entreprises assurées.

En accord avec l'OFSP, nous avons également trouvé un moyen d'alléger les primes de nos clients en cette période de crise. La solution est fondée sur le principe selon lequel la Suva est une entreprise à but non lucratif qui restitue autant que possible ses excédents de recettes aux assurés sous la forme de primes plus basses. Comme il y a eu moins d'accidents dans quelques branches, mais pas dans toutes, à la suite des restrictions de l'activité économique,

les coûts pour 2020 diminuent dans les classes de risque correspondantes. Les excédents de primes extraordinaires qui en résultent peuvent se produire aussi bien dans l'assurance contre les accidents professionnels que dans l'assurance contre les accidents non professionnels. Nous reverserons à nos clients ces excédents extraordinaires à hauteur de 253 millions de francs avec la prime 2022.

Le Conseil fédéral avait par ailleurs mandaté la Suva pour contrôler les mesures de protection contre la propagation du COVID-19 sur les chantiers et dans certaines branches de l'industrie et de l'artisanat. Dans ce domaine aussi, nous avons assumé nos responsabilités sociales et nous nous sommes placés en partenaires aux côtés des employeurs et des travailleurs. Jusqu'à fin 2020, nous avons effectué plus de 13 000 contrôles en entreprises. Dans moins de 1 % des cas seulement, nous avons constaté des manquements graves, qui ont nécessité une interruption temporaire du travail.

La Suva a pris très au sérieux la situation du coronavirus, également en interne, en suivant de près son évolution. Un groupe de travail, composé de représentants de la médecine du travail, de la médecine des assurances, de la sécurité au travail, du secrétariat général, de l'informatique, de la communication d'entreprise, de Human Resources ainsi que des agences, a pris les décisions nécessaires en se basant sur les recommandations de l'OFSP.

La Suva réalise une performance solide de 5,3 % sur ses placements

Malgré des conditions difficiles et la persistance de la pandémie de coronavirus, la Suva a réalisé un bon résultat sur ses placements au cours de l'exercice 2020. La performance des placements s'est établie à 5,3 %. Les placements en actions, les placements immobiliers et les placements alternatifs ont contribué significativement à cette performance. L'ensemble des engagements financiers sont intégralement couverts. [Plus →](#)

Changements importants au sein du personnel

Durant l'année sous revue, la Commission du Conseil de la Suva a nommé la Dre Anja Zyska Cherix (49 ans) à la direction de la division médecine du travail. En plus d'exercer ses fonctions de médecin du travail, Anja Zyska a été pendant plusieurs années présidente de l'Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique ASMAC, elle a également été membre de l'Assemblée des délégués de la FMH et reste membre de la Chambre médicale. [Plus →](#)

Gestion des cas et réadaptation

Beaucoup moins d'accidents

En 2020, 431 827 accidents et maladies professionnelles ont été déclarés à la Suva (-10,0 %). La durée de perception des indemnités journalières a fortement augmenté à 43,1 jours (40,8 en 2019, soit +5,6 %). La baisse du nombre de cas d'indemnités journalières (-7,7 %) a produit ses effets sur leur coût, qui a reculé de 1,9 %, pour atteindre 1,439 milliard de francs.

Les frais de traitement par cas ont augmenté à 2065 francs (+3,6 %) en 2020. La nouvelle baisse du nombre de cas avec frais de traitement (-9,0 %) s'est fortement répercutée sur le montant total des frais de traitement alloués, qui a reculé à 1,166 milliard de francs (-5,7 %). Les coûts moyens par cas (frais de traitement et indemnités journalières) ont augmenté de 5,9 % pour atteindre 4411 francs.

Le nombre des rentes d'invalidité notifiées a continué à diminuer. 1141 nouvelles rentes ont été allouées, soit 141 de moins que l'année précédente. Les coûts des nouveaux cas d'invalidité (capital de couverture) se sont élevés à 488 millions de francs (+0,5 %).

Des informations complémentaires concernant les répercussions de la pandémie de coronavirus sur les coûts d'assurance figurent au chapitre «Finances» à la page 22.

Incitations pour réinsertions en entreprise

Les employeurs peuvent profiter d'un avantage financier lors de la réinsertion des victimes d'accidents et de la création de postes de travail aménagés. Au cours de l'exercice sous revue, un montant total de 1,6 million de francs a été versé aux entreprises dans le cadre du programme d'incitations pour réinsertions en entreprise de la Suva. Ces incitations ont permis de soutenir 67 personnes accidentées dans leur retour à la vie professionnelle et de mettre en place 21 nouveaux postes de travail aménagés pour la réinsertion. Grâce à ces mesures, plus de 20 millions de francs de prestations d'assurance ont pu être économisés.

Programme smartCare

La numérisation du pilotage des cas avance comme prévu: les règles et les systèmes de prévision permettent d'affecter nos collaborateurs de façon toujours plus ciblée, que ce soit pour le conseil de nos clients ou pour les tâches exigeantes inhérentes au traitement des cas. Les systèmes experts permettent une orientation rapide en cas de sinistre, au sens où les diagnostics et les traitements sont représentés sur une ligne chronologique. Les résumés de cas spécifiques aux utilisateurs constituent l'étape de développement suivante. La communication numérique avec les entreprises sur la base de la norme suisse en matière de prestations (KLE) de Swissdec et avec les fournisseurs de prestations au moyen de medForms et de GeneralNotifications a pu faire l'objet d'un essai pilote et est prête pour l'extension supplémentaire. Enfin, les conditions ont été créées dans différents projets pour qu'en 2021, la nouvelle méthode de travail sur la base d'un pilotage des cas fondé sur les règles puisse être examinée dans le cadre d'une exploitation pilote productive.

Gestion des frais de traitement

En 2020, de nombreux efforts ont été déployés pour optimiser les processus et améliorer encore les règles en matière de contrôle numérique des factures de frais de traitement. La part des économies générées automatiquement a pu être augmentée à environ 22 %. En 2021, l'efficacité des travaux préparatoires a permis de franchir une nouvelle étape dans le contrôle numérique des factures, avec le traitement en arrière-plan des premières factures DRG. Grâce à l'optimisation des processus et à l'investissement des spécialistes frais de traitement dans les agences, des économies à hauteur d'environ 90 millions de francs ont pu être réalisées.

Tarifs médicaux

TARDOC: tarif médical ambulatoire

En novembre 2020, le Conseil fédéral a remis les résultats de son contrôle formel et matériel de TARDOC aux partenaires tarifaires. Sur mandat de la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM), le Service central des tarifs médicaux LAA (SCTM) et ses partenaires tarifaires – la FMH (faîtière du corps médical) et curafutura (faîtière des assureurs-maladie) – fourniront au Conseil fédéral les rectifications et les explications exigées d'ici la mi-2021.

Conventions LAA SwissDRG

Une convention-cadre a fait l'objet de dix mois d'intenses négociations avec H+ (Les Hôpitaux de Suisse) et a été conclue en décembre 2020. Les conventions avec les différentes cliniques de soins aigus, les cliniques pédiatriques et universitaires seront négociées avec le SCTM à partir de janvier 2021.

COVID-19: tables rondes de l'OFSP

Représentée par le SCTM, la Suva a pris une part active à de très nombreuses tables rondes de l'OFSP sur le COVID-19, de mars à décembre 2020 compris, pour élaborer des fiches d'information spéciales sur le coronavirus (prestations thérapeutiques supplémentaires), mais aussi pour négocier les tests COVID-19 et la clé de répartition des coûts.

Lutte contre la fraude à l'assurance

En 2020, 2236 cas suspects ont été traités (+24%). Le nombre de cas clôturés pour lesquels les soupçons de fraude ont été confirmés s'est élevé à 478 cas, contre 520 en 2019. Les économies réalisées de 12,6 millions de francs sont inférieures à celles de l'exercice précédent (17,1 millions). Nous attribuons cette diminution aux conditions liées à la pandémie de coronavirus.

Clinique romande de réadaptation (CRR)

La pandémie de coronavirus a fortement marqué l'année 2020 ainsi que les activités de la CRR. Au final, le taux d'occupation moyen s'est élevé à 90,9%, ce qui, vu les circonstances, est un bon résultat. Malgré ce contexte, la CRR a poursuivi ses axes stratégiques pour la période 2020–2024 afin de conserver son leadership qualitatif et quantitatif dans le domaine de la réadaptation en Suisse romande.

L'axe prioritaire de l'ambulatoire a été défini, avec notamment le développement du projet de clinique de jour et la création de nouvelles prestations d'évaluation pluridisciplinaire. [Plus →](#)

«Avec notre gestion des cas numérique et personnalisée, nous améliorons la satisfaction des clients.»

Daniel Roscher

Chef du département prestations et réadaptation

Rehaklinik Bellikon (RKB)

En dépit des conditions exigeantes au cours de l'année de pandémie 2020, la Rehaklinik Bellikon (RKB) a été en mesure de présenter des chiffres-indices réjouissants. La clinique a généré un chiffre d'affaires de 93 millions de francs et comptait 682 collaborateurs (12% de plus que l'année précédente) au 31 décembre. Durant l'exercice sous revue, la RKB a une fois de plus affiché un taux d'occupation des lits élevé de 100,1% (1,5% de plus qu'en 2019). Unique en son genre, l'offre de compétences de la clinique contribue grandement à ce bon résultat. Le haut degré de spécialisation dans le domaine complexe de la réadaptation des victimes d'accidents permet aux patients de bénéficier d'un suivi optimal après un accident, tout au long de leur parcours thérapeutique. [Plus →](#)

Assurance militaire

La Suva gère l'assurance militaire, qui a le statut d'assurance sociale indépendante, sur mandat et pour le compte de la Confédération. Elle traite 80% de cas de maladie et 20% d'accidents. L'exercice s'est clos pour elle par un bon résultat. [Plus →](#)

Finances

En 2020, l'assurance militaire a versé 193,2 millions de francs à titre de prestations d'assurance et de frais administratifs. Le financement est assuré par la Confédération à hauteur de 171,9 millions de francs, et par les primes et les recettes de recours à hauteur de 21,3 millions de francs. Par rapport à 2019, les frais de traitement affichent une hausse.

Révision de la loi sur l'assurance militaire (LAM)

Le Conseil fédéral souhaite restreindre la couverture d'assurance prévue par la LAM. En 2018, il a donc chargé le DFI d'élaborer un projet de révision, l'idée étant de renoncer, au titre de l'assurance militaire, à l'assurance facultative.

tive des militaires de carrière à la retraite ainsi qu'à la couverture d'assurance en cas de maladie des militaires de carrière. Le Conseil fédéral prendra une décision en 2021 au sujet de la procédure de consultation. L'assurance militaire fera tout son possible pour faire valoir activement ses intérêts.

Pandémie de coronavirus

En 2020, près de 350 000 jours de service ont été accomplis dans l'armée suisse en lien avec la pandémie de coronavirus. Le nombre de jours de service accomplis par les militaires de milice de l'armée a cependant reculé d'environ 5 % par rapport à l'année précédente, des services d'instruction ayant été annulés ou reportés pour cause de pandémie. En raison du COVID-19, les accidents ont été moins nombreux et les coûts de maladie plus élevés. L'assurance militaire a soutenu l'armée dans le décompte des coûts relatifs à la stratégie de test en lien avec le COVID-19, qui ont été imputés directement à la Confédération.

Vous trouverez plus d'informations sur la marche des affaires dans l'édition 2021 de la statistique de l'assurance militaire. [Plus →](#)

Care Management pour assurances (CMA)

Depuis 2002, la Suva met à la disposition d'autres assurances ses compétences en matière de traitement des sinistres, notamment pour l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA), l'assurance-accidents complémentaire selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) et l'assurance collective contre les accidents selon la LCA.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Suva s'est occupée efficacement de la gestion des cas pour la CSS Assurance SA (CSS), l'assureur et l'entité légale étant demeurés la CSS. À la mi-2020, la CSS a vendu sa clientèle entreprises avec un portefeuille d'environ 30 000 clients à la Zurich Compagnie d'Assurances SA (Zurich Suisse), pour des motifs économiques et pour se focaliser sur l'activité de base «assurance-maladie».

Jusqu'au transfert complet du portefeuille à la Zurich Suisse, la Suva a continué de se charger jusqu'à fin 2020 de la gestion des sinistres pour la CSS dans ce secteur d'activité, comme elle l'avait fait jusqu'ici.

La vente entraîne des changements pour l'organisation et le personnel de la Suva, mais de bonnes solutions ont pu être trouvées pour tous les collaborateurs.

Protection de la santé

Autocontrôle

Avec l'autocontrôle numérique, les collaborateurs des petites entreprises peuvent réaliser eux-mêmes les contrôles sur mandat de la Suva et également bénéficier des offres de prévention.

Sur la base de critères définis, les entreprises sont choisies pour l'autocontrôle de manière systématique. Les responsables remplissent un questionnaire en ligne spécifique à la branche sur les priorités en matière de prévention. Les réponses sont traitées de manière structurée et automatisée, et les entreprises reçoivent un rapport sur leur potentiel de prévention. Les mesures de prévention nécessaires sont quant à elles agendées. Les résultats de l'autocontrôle sont à la disposition des entreprises, dans le portail clients.

Nos expériences dans ce domaine sont positives, tout comme les retours de nos clients. Durant l'année sous revue, plus de 4600 entreprises ont réalisé leur autocontrôle. L'offre suscite une large adhésion.

Maladies professionnelles

Au cours de l'exercice, la plupart des déclarations de maladies professionnelles concernaient des lésions de l'ouïe. Grâce à des plans de protection rigoureux contre le coronavirus, nos teams de prévention des dommages auditifs ont

pu proposer leurs services sur place auprès des entreprises, à bord des audiomobiles. Désormais, l'isolation acoustique des protecteurs d'ouïe est aussi mesurée lors des contrôles. Nos collaborateurs peuvent ainsi mieux répondre aux besoins des personnes exposées au bruit.

«Mon programme de prévention»: nouveaux thèmes et fonctions

L'offre numérique «Mon programme de prévention» aide les supérieurs et les préposés à la sécurité à remplir une mission clé: sensibiliser les collaborateurs aux dangers au travail et durant les loisirs. Durant l'année sous revue, l'offre a été complétée par les thèmes «Artisanat et industrie», «Maintenance», «Peintres et plâtriers», «Construction en bois» et «Sports». Dans le portail clients, les supérieurs et les préposés à la sécurité peuvent personnaliser les programmes et ajouter les activités prévues. De nouveaux thèmes saisonniers et spécifiques aux branches viennent régulièrement compléter «Mon programme de prévention». [Plus →](#)

Réduire le risque d'accident avec les modules de prévention

De nouveaux modules pratiques et attrayants sur la sécurité au travail et durant les loisirs, ainsi que sur la protection de la santé et la gestion de la santé dans l'entreprise se sont ajoutés à l'offre globale de modules de prévention. [Plus →](#)

Sur le parcours «Règles vitales pour la branche du bâtiment» composé de neuf postes, les collaborateurs du secteur principal de la construction se familiarisent avec les règles vitales. Le respect des règles vitales renforce la sécurité sur les chantiers et permet de prévenir les accidents graves. [Plus →](#)

Le module de prévention «Protégez votre ouïe comme les pros» montre de manière compréhensible et réaliste comment prévenir les lésions de l'ouïe. Il se compose de cinq postes proposant des exercices pratiques sur le thème de la protection de l'ouïe. [Plus →](#)

Suva Safety App: un partenaire sécurité indispensable

La nouvelle appli Suva Safety App «SSA-Free» pour smartphones et tablettes regroupe les quelque 180 listes de contrôle pour la détermination des dangers mises à disposition par la Suva. L'appli gratuite aide les préposés à la sécurité à identifier de façon simple et intuitive les risques auxquels sont exposés les collaborateurs d'une entreprise, à les documenter et à prendre les mesures appropriées.

«Nos modules de prévention aident les entreprises à réduire leur risque d'accident.»

Edith Müller Loretz

Cheffe du département protection de la santé

La version complémentaire payante «SSA-System» sera à la disposition des clients dès 2021. Avec cet outil numérique intégrant l'organisation de la sécurité, les supérieurs et les collaborateurs sont aussi davantage impliqués dans la prévention. À ce titre, l'audit de sécurité constitue une démarche prioritaire.

Un conseil en prévention systématique réduit le risque d'accident durant les loisirs

Les entreprises assurées peuvent bénéficier des conseils en prévention de la Suva. Cette offre comporte le conseil et l'utilisation de modules de prévention axés sur l'expérimentation dans les entreprises, et vise à réduire le risque d'accident durant les loisirs des collaborateurs et donc les jours d'absence.

Les entreprises qui font appel à notre offre et proposent de nombreuses activités de prévention ciblées peuvent réduire leur risque d'accident non professionnel. Tel est le bilan de l'évaluation des résultats que nous avons réalisée avec un partenaire externe. Conclusion: un investissement systématique et à long terme dans le travail de prévention s'avère payant. Les activités de prévention sporadiques, purement réactives et spontanées sont quant à elles peu efficaces. Une culture de conduite conséquente et des spécialistes motivés et impliqués dans la promotion des thèmes de prévention sont aussi des facteurs de succès déterminants.

Programme de prévention Mise à disposition de personnel

Les travailleurs temporaires sont bien plus souvent victimes d'accidents que les collaborateurs permanents. La Suva a donc élaboré un programme de prévention global en collaboration avec les entreprises de prêt de personnel et l'association swissstaffing, afin de réduire le risque d'accident plus élevé de cette branche au cours des dix années à venir.

Le programme de prévention met l'accent sur les entreprises de prêt de personnel, les entreprises locataires de services et les travailleurs temporaires. Un meilleur programme de formation dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé ainsi qu'un système de sécurité certifié pour la branche sont en cours d'élaboration. Les entreprises locataires de services sont elles aussi responsabilisées. Le programme de prévention a pour objectif que le personnel temporaire travaille dans les mêmes conditions de sécurité que le personnel permanent.

Offres de formation

Leader de la formation des spécialistes de la sécurité avec brevet fédéral, la Suva organise des cours et des formations en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Au cours de l'exercice sous revue, la CFST a validé l'examen professionnel supérieur pour les ingénieurs de sécurité.

Afin de préserver les formations après l'irruption de la pandémie, divers cours ont été proposés à distance. Les examens et les cours en présentiel ont pu être maintenus grâce à des plans de protection rigoureux.

Durant l'exercice, une nouvelle stratégie de formation a été élaborée. Elle sera validée et implémentée en 2021.

Offre d'entraînement pour coaches en sécurité

En tant qu'organe d'exécution, la Suva vérifie le respect des dispositions de sécurité dans les entreprises. Elle propose aussi à ces dernières des conseils pour le travail de prévention. Ces tâches sont très exigeantes et les attentes des clients évoluent. C'est pourquoi nous œuvrons en faveur du développement de nos collaborateurs et les formons en tant que coaches en sécurité.

L'entraînement à plusieurs niveaux a été mis en place durant l'exercice sous revue. Sous diverses formes de formation, les futurs coaches en sécurité analysent leur attitude et leur comportement lors d'entretiens personnels et apprennent à mieux gérer les ressources de leur interlocuteur.

La formation porte ses fruits. Des feedback de clients sensiblement meilleurs ont été enregistrés lors des sondages consécutifs aux contrôles.

Finances

Évolution des primes

Durant l'exercice sous revue, les taux de primes nets moyens ont diminué de façon marginale: ils sont passés de 1,33 % à 1,31 % dans l'assurance contre les accidents non professionnels, et de 0,96 % à 0,95 % dans l'assurance contre les accidents professionnels. Nous ne prélevons toujours pas de supplément de prime pour les allocations de renchérissement, vu qu'elles ont pu être financées par les produits des capitaux. Les mesures décidées par le Conseil fédéral pour enrayer la pandémie ont induit un excédent d'environ 253 millions de francs au titre des accidents professionnels et des accidents non professionnels. Cet excédent lié au COVID-19 et les produits excédentaires des placements seront restitués avec les primes 2022. Du fait de deux effets exceptionnels et du reversement correspondant, les primes brutes 2022 se situeront probablement à des niveaux historiquement bas.

Performance des placements

Les placements des valeurs immobilisées, d'un montant de 55,6 milliards de francs, ont enregistré une performance de 5,3 %, un résultat supérieur à la moyenne de 4,5 % relevée sur les dix dernières années. Les 526 millions de francs de produits excédentaires des placements seront également reversés aux assurés en 2022 sous la forme de primes plus basses.

Selon la stratégie de placement, qui vise à atteindre les objectifs de financement fixés par la loi, les placements en actions ont contribué le plus à cette performance réjouissante, malgré les turbulences du premier trimestre sur les marchés financiers. Les placements alternatifs et immobiliers notamment, mais aussi les obligations et les prêts ont également apporté une contribution positive au résultat global. Les placements sur le marché monétaire, en revanche, ont continué de souffrir des taux d'intérêt négatifs. Le franc ayant affiché une tendance au renchérissement tout au long de l'année, le taux de couverture généralement élevé pour les monnaies étrangères s'est avéré payant.

Les valeurs immobilisées de la Suva sont affectées dans leur intégralité à un but précis. Selon la loi, elles doivent notamment couvrir les provisions constituées pour le versement des rentes, des futurs frais de traitement et indemnités journalières, ainsi que d'autres prestations d'assurance légales découlant d'accidents et de maladies professionnelles survenus. Pour les risques actuariels et les risques de placement, il existe en outre des fonds propres suffisants, dont le seuil minimal est fixé par la loi.

Investissements durables

Dans le cadre du placement de son patrimoine financier, la Suva tient compte des aspects non seulement financiers, mais aussi écologiques, éthiques et sociaux. Elle est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et membre fondatrice de l'Association suisse pour des investissements responsables ASIR et de Swiss Sustainable Finance (SSF). [Plus →](#)

Immobilier

La Suva investit sur le long terme dans des placements immobiliers sûrs à l'échelle nationale. En tenant compte, dans le cadre de notre stratégie immobilière, des trois dimensions que sont l'environnement, l'économie et la société, nous préservons durablement la valeur de nos investissements immobiliers. L'immeuble multigénérationnel Acherhof à Schwytz, dont la construction s'est achevée durant l'exercice 2020 et qui concilie des objectifs écologiques et sociaux, en est un symbole. Le portefeuille immobilier de la Suva, composé de biens-fonds comportant des surfaces d'habitation, de bureau, de vente et artisanales, est développé en continu afin d'assurer son adéquation au marché et le maintien de sa valeur. En 2020, les investissements immobiliers ont porté sur un montant de 262 millions de francs. La valeur totale des immeubles de placement a progressé de 8,2 % pour s'établir à 5,71 milliards de francs et le revenu locatif théorique se monte à quelque 275 millions de francs. Durant l'exercice sous revue, la Suva s'est vu décerner pour la quatrième fois consécutive un prix dans le cadre du CIFI Swiss Property Benchmark Award. [Plus →](#)

Évolution du taux d'intérêt technique

Le taux d'intérêt technique détermine la rémunération du capital de couverture des rentes et donc la contribution des produits des placements au financement des rentes. Le taux d'intérêt technique est fixé, selon l'art. 89 al. 1 LAA et l'art. 108 OLAA, par le Département fédéral de l'intérieur sur demande conjointe des assureurs-accidents.

Vu la baisse constante des taux d'intérêt sur les marchés financiers, le taux d'intérêt technique a été abaissé à 1,5 % début 2020 et les capitaux de couverture sont portés au bilan pour la première fois avec le taux d'intérêt technique plus bas dans les comptes annuels de l'exercice 2020. La plus faible rémunération entraîne la nécessité de renforcer les capitaux de couverture à hauteur de 3,7 milliards de francs. Ce renforcement a déjà pu être préfinancé dans l'exercice 2018, en majeure partie par le biais de produits excédentaires des placements. Il n'en a donc résulté aucun déficit ni hausse de primes, malgré les coûts élevés.

La perspective de taux d'intérêt toujours très bas, voire négatifs, a conduit les assureurs-accidents à demander conjointement en 2020 un abaissement supplémentaire du taux d'intérêt technique à 1 % pour le début de l'année 2022. Cet abaissement nécessitera que la Suva renforce encore les capitaux de couverture à hauteur de 2,1 milliards de francs. Ces coûts aussi ont déjà pu être préfinancés dans l'exercice 2019, à nouveau en majeure partie par des produits financiers excédentaires.

Des provisions et des fonds propres pour protéger les personnes accidentées et les entreprises

En cas d'accident ou de maladie professionnelle, la Suva verse les prestations définies par la loi. Le législateur veut que les générations futures n'aient pas à assumer les conséquences d'accidents et de maladies professionnelles du passé. Toutes les prestations futures découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles déjà survenus doivent donc être couvertes par des provisions. Aucune prime future ne doit servir à financer les accidents du passé.

Provisions pour prestations de courte durée

Alors que les accidents-bagatelle sont généralement liquidés après quelques semaines, les accidents graves donnent souvent lieu au versement de frais de traitement et d'indemnités journalières durant de nombreuses années. En effet, à plusieurs mois de soins aigus s'ajoutent la réadaptation et le traitement de séquelles tardives. Certains cas occasionnent des coûts pendant toute la vie de l'assuré.

L'horizon de versement des frais de traitement s'avère étonnamment long, soit trois ans en moyenne sur l'ensemble des accidents et maladies professionnelles. La Suva doit donc constituer des provisions correspondant à trois ans environ. Les provisions pour prestations de courte durée sont déterminées sur la base des normes usuelles dans la branche, de façon analogue à la pratique des assureurs privés.

Provisions pour prestations de longue durée

Lorsqu'un accident engendre une incapacité de gain totale ou partielle qui est présumée permanente, une rente d'invalidité est versée. Les provisions doivent être suffisantes pour couvrir tous les futurs versements de rentes découlant de l'ensemble des accidents et maladies professionnelles déjà survenus.

Contrairement à celles de l'AVS ou de l'AI, les rentes qu'alloue la Suva ne peuvent pas être financées par de futures recettes de primes. Comme les personnes accidentées exercent une activité lucrative lors de l'accident et que les rentes courent à vie, l'horizon d'une nouvelle rente à partir de la date de l'accident avoisine 37 ans en moyenne. La durée résiduelle moyenne des rentes déjà accordées est de près de 18 ans. Ce long horizon et le nombre élevé des rentes en cours nécessitent de très importantes provisions pour couvrir toutes les prétentions futures.

La Confédération édicte des instructions détaillées sur la détermination précise du capital de couverture, qui s'appliquent tant à la Suva qu'aux assureurs-accidents privés.

Des fonds propres pour faire face aux impondérables

Les provisions sont fixées de manière à pouvoir couvrir les charges des sinistres si tout se déroule comme prévu. Dans la réalité, la marche des affaires s'écarte des prévisions sous l'effet de divers risques, notamment de grands sinistres tels que les catastrophes naturelles, le risque d'inflation et le risque de placement, qui constitue le facteur le plus déterminant. Pour pouvoir couvrir les prétentions de ses assurés même en cas d'évolution défavorable de la conjoncture, la Suva détient des fonds propres, dont le montant minimal est défini par la Confédération. Le Conseil de la Suva a en outre fixé un plafond à partir duquel les fonds propres excédentaires sont reversés aux assurés sous la forme de primes plus basses. Entre 2013 et 2020, 1050 millions de francs ont ainsi été restitués à la place économique suisse. D'autres restitutions sont prévues à partir de 2021. En conclusion, les provisions légales et les fonds propres de la Suva permettent de protéger les personnes accidentées contre des difficultés financières, mais aussi les entreprises assurées contre des hausses de primes.

Impact de la pandémie de coronavirus sur la Suva

Les mesures de la Confédération et des cantons pour endiguer la pandémie ont limité de nombreuses activités professionnelles et non professionnelles en 2020, ce qui s'est ressenti dans la statistique des accidents. Les accidents ont fortement diminué, en particulier durant le confinement dès la mi-mars 2020: par moments, leur nombre était presque réduit de moitié par rapport à 2019. Outre un recul de plus de 10 % du nombre d'accidents par rapport à 2019, le COVID-19 a aussi contribué à une surmortalité significative des bénéficiaires de rentes d'invalidité. Ces facteurs cumulés ont produit un excédent considérable de 253 millions de francs.

Moins de travail, moins d'accidents du travail

S'agissant des accidents professionnels, les mesures ordonnées n'ont pas affecté toutes les branches de la même façon: le travail a pu se poursuivre relativement bien dans certains secteurs malgré les restrictions, alors que dans d'autres, comme le transport aérien, l'activité a été sensiblement réduite, entraînant une baisse correspondante des accidents professionnels.

Une fois la première vague de pandémie passée, les accidents ont à nouveau augmenté de juillet à septembre pour retrouver le niveau de l'année précédente. Puis la seconde vague a entraîné, à partir d'octobre, une nouvelle diminution des accidents professionnels. Le nombre d'accidents jusqu'à la fin de l'année est nettement inférieur aux valeurs de l'année précédente.

Limitation des activités de loisirs

L'évolution des accidents non professionnels est très similaire à celle des accidents professionnels, les mesures pour contenir la pandémie ayant aussi eu un impact sur les activités de loisirs. Les domaines skiables ont fermé en mars, ce qui a mis fin prématurément à la saison de ski et entraîné un arrêt net des accidents de ski.

Football hors jeu

L'évolution des accidents de football montre de façon particulièrement frappante le frein mis par l'arrêt des jeux tant pendant la première vague que durant la deuxième. Sur l'année, il en résulte par rapport à 2019 un recul marqué des accidents de football de -37,1 %. Il devrait en être de même pour d'autres sports d'équipe.

À l'inverse, la pratique d'autres activités de loisirs a augmenté, entraînant une hausse des accidents. Il était toujours possible de faire du vélo et la persistance d'un temps radieux, dès le mois d'avril, a favorisé cette activité. Les

accidents de vélo ont ainsi augmenté de 20,5 % par rapport à 2019. Près de la moitié de cette hausse s'explique probablement par un besoin accru de faire de l'exercice.

Baisse des coûts moins prononcée

La baisse des coûts des accidents survenus en 2020 est moins marquée que celle du nombre d'accidents. Les frais de traitement affichent une diminution de -6,7 % et les indemnités journalières s'inscrivent en baisse de -5,4 % par rapport à 2019. Les coûts des accidents survenus en 2020 et 2019 ont été comparés sans tenir compte des coûts courants des années précédentes. Après un accident grave, la convalescence, la réadaptation et la réinsertion professionnelle prennent souvent plusieurs années.

Augmentation des cas graves

Le fait que les coûts aient moins fortement diminué que le nombre de cas signifie que les coûts moyens par cas ont augmenté. D'un point de vue statistique, il n'est pas possible de déterminer clairement la cause de cette hausse. Toutefois, un recul plus important des cas mineurs et une augmentation de la durée de perception des indemnités journalières par cas semblent être principalement déterminants à cet égard. Il se pourrait que différents facteurs d'influence se superposent.

D'une part, les accidents de football, par exemple, peu coûteux, ont enregistré une baisse bien supérieure à la moyenne, ce qui laisse plutôt des cas plus coûteux. Vu la réduction ou l'interruption temporaires de l'activité de nombreuses entreprises et le retard des clarifications médicales nécessaires, il se pourrait aussi, d'autre part, que le retour différé au poste de travail ait entraîné des allongements de la durée de perception des indemnités journalières.

Restitution des excédents

Comme mentionné en introduction, le COVID-19 a eu pour effet de produire un excédent exceptionnel de 253 millions de francs pour la Suva, qui sera restitué aux assurés sous la forme d'une déduction sur les primes 2022. Le montant de cette déduction sera déterminé pour chacune des classes de l'assurance contre les accidents professionnels et de l'assurance contre les accidents non professionnels en fonction de la mesure dans laquelle elles sont effectivement concernées. Toutes les entreprises d'une même classe recevront le même pourcentage de déduction.

POUR UN TRANSFERT INTELLIGENT?

Ergonomie dans le secteur de
l'aide et des soins

Les professionnels de la santé subissent d'importantes contraintes corporelles. Le transfert de personnes à mobilité réduite est astreignant pour les soignants qui exercent dans des conditions ergonomiques défavorables ou sans moyens auxiliaires appropriés. L'augmentation du risque d'accident et d'atteinte à la santé s'accompagne d'une diminution de la qualité des soins et de l'assistance aux patients.

Gouvernance d'entreprise

Les principes de la gouvernance d'entreprise décrivent les conditions cadres légales et effectives pour la conduite et la surveillance de notre entreprise. La conformité et la gestion des risques jouent un rôle important à cet égard. Elles marquent de leur empreinte la culture d'entreprise et de conduite de la Suva et garantissent la conformité des pratiques professionnelles à tous les échelons hiérarchiques et au sein des instances dirigeantes.

Compliance

Aux fins de la conformité juridique, la Suva utilise un système de gestion de la compliance qu'elle perfectionne continuellement. Étant la plus grande assurance-accidents obligatoire de Suisse, la Suva accorde une haute importance à la modernité de la protection des données attachées à sa mission. Ses activités d'assurance et de prévention l'amènent à traiter de nombreuses données particulièrement sensibles, notamment concernant la santé. Dans le cadre de leur traitement, la Suva garantit un haut niveau de protection des données et de sécurité de l'information (sécurité des données). L'observation des prescriptions de compliance, dont celles de la protection des données, est placée sous surveillance permanente et fait l'objet des mesures nécessaires en cas de non-respect.

En 2020, la Suva a poursuivi la consolidation et l'ancrage de son système de gestion de la compliance. Les analystes compliance et protection des données sont formés et encadrés par la fonction centrale de compliance. Les risques liés à la compliance et à la protection des données ont été listés et évalués dans des ateliers avec les analystes, et les contrôles de mitigation des risques ont été intégrés dans la gestion des risques de l'entreprise. Le didacticiel destiné à approfondir la connaissance du code de conduite a été mis à jour en conséquence. Il sera disponible en ligne pour tous les collaborateurs en 2021. Cette formation est obligatoire.

Gestion des risques

Chargée de garantir une gestion des risques appropriée, la Commission du Conseil de la Suva est régulièrement informée par la Direction sur la situation actuelle des risques de la Suva, l'existence et l'efficacité de la gestion des risques de l'entreprise et le plan de mesures. Reposant sur une approche des risques hiérarchisée, la gestion des risques de l'entreprise crée la transparence. Les risques sont identifiés et évalués à intervalles périodiques. Grâce à l'efficacité des contrôles effectués, le système de contrôle interne (SCI), sous-ensemble de la gestion des risques de l'entreprise, permet de réduire les principaux risques de gestion des processus. Le SCI inclut aussi la gestion de la sécurité, des urgences, des crises et de la continuité des activités.

Révision interne

Directement subordonnée à la Commission du Conseil de la Suva et au président du Conseil, la révision interne délivre indépendamment et objectivement des prestations d'audit et des prestations de conseil destinées à produire une valeur ajoutée et à améliorer les processus. La révision interne participe à la réalisation des objectifs de la Suva à travers l'évaluation systématique et l'amélioration ciblée de la gestion des risques, des contrôles et des processus de conduite et de surveillance. Elle travaille en toute autonomie et se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne.

Révision externe

Une société de révision externe vérifie la comptabilité et la clôture des comptes selon les prescriptions en vigueur (notamment l'art. 65 LAA). Elle définit ses axes prioritaires en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. La société mandatée, à savoir KPMG depuis l'exercice 2016, peut exercer son activité pour la Suva pendant six années de suite au maximum.

Conseil de la Suva et Commission du Conseil de la Suva

Fondé sur le principe du partenariat social, le Conseil de la Suva est composé de seize représentants des travailleurs, seize représentants des employeurs et huit représentants de la Confédération. Le partenariat social caractéristique du Conseil de la Suva permet des solutions consensuelles et pragmatiques. Le Conseil de la Suva est essentiellement chargé de la définition des objectifs stratégiques et des moyens nécessaires à la réalisation de ces derniers. Le Conseil fédéral nomme le Conseil de la Suva pour une période de quatre ans sur la base de la LAA en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. La période administrative s'achève fin 2023.

Tâches

Le Conseil de la Suva édicte notamment les règlements organiques de l'entreprise, statue sur diverses nominations, approuve les normes comptables et fixe les tarifs de primes, adopte le budget des charges d'exploitation, le plan financier et les principes comptables ainsi que le rapport annuel et les comptes annuels avant de les soumettre à l'approbation du Conseil fédéral. Il décide de l'étendue du réseau des agences et définit les grandes lignes de la politique de prévention.

Commission du Conseil

Composée de huit membres issus du Conseil, la Commission du Conseil de la Suva assume les tâches d'un conseil

d'administration au sens du droit des sociétés anonymes. Elle contrôle la gestion des affaires et la marche de l'entreprise. Elle contrôle par ailleurs la stratégie de l'entreprise et veille à l'adéquation du système de contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gestion de la compliance. Elle nomme les membres de la Direction. Les chefs de division, chefs d'agence et membres de la direction des cliniques de réadaptation sont nommés par la présidence du Conseil de la Suva. La Commission du Conseil édicte des prescriptions sur le placement et la gestion des avoirs de la Suva. Elle statue sur les objets et les nominations qui lui ont été confiés par le Conseil de la Suva. Elle fixe la rétribution du personnel hors classe.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Conseil de la Suva et la Commission du Conseil sont présidés par Gabriele Gendotti. Les charges de vice-présidents sont exercées par Kurt Gfeller, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam, depuis le 1^{er} janvier 2015, et par Daniel Lampart, responsable du secrétariat et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS, depuis le 1^{er} juillet 2018.

Indemnisation du Conseil

En vertu du règlement adopté par le Conseil fédéral, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2017, les 40 membres du Conseil ont perçu en 2020 des honoraires d'un montant global de 714 988 francs et des prestations annexes d'un montant de 15 973 francs. En 2020, le Conseil de la Suva s'est donc vu allouer un montant total de 730 961 francs. Le président du Conseil de la Suva a perçu des honoraires de 100 000 francs et des prestations annexes de 3 694 francs.

Membres

40

Représentants des employeurs

16

Représentants des travailleurs

16

Représentants de la Confédération

8

Présidence du Conseil de la Suva



Gabriele Gendotti

né le 10 octobre 1954
Président du Conseil de la Suva
et de la Commission du Conseil
depuis le 1^{er} janvier 2018, lic. iur.

Carrière professionnelle:
conseiller municipal (depuis
2015) et conseiller communal
de Faido (1983–2000),
président du Conseil de fonda-
tion du Fonds national suisse
FNS (2012–avril 2018), chef
du Département de l'instruc-
tion publique du canton du
Tessin (2000–2011), vice-pré-
sident de la CDIP et membre
de la CUS (2000–2011),
conseiller national (1999–2000),
député au Grand Conseil
tessinois (1987–1999),
propriétaire de trois études
d'avocats au Tessin
(1983–2000).

Gabriele Gendotti est prési-
dent du Conseil de Fondation
de l'Institut de Recherche en
Biomédecine IRB à Bellinzona,
de la Fondazione C. e A.
Cavargna et de la Nuova Cari
società di gestione Sagl à
Faido, vice-président du
Conseil de Fondation Neuro-
scienze Ticino, membre de la
Fondazione lingue e culture et
de la Fondazione Centro di
competenze non profit Cenpro.
Il est membre du comité
de l'association Museo di
Leventina et de la CORSI,
membre du conseil consultatif
de la Haute école fédérale de
sport de Macolin HEFSM,
délégué SRG SSR et directeur
de l'entreprise Segheria
Cattaneo SA.



Daniel Lampart

né le 2 septembre 1968
Vice-président du Conseil de la
Suva depuis le 1^{er} juillet 2018,
dr phil. I, lic. oec.

Carrière professionnelle:
premier secrétaire et écono-
miste en chef (depuis 2011) et
secrétaire central, adjoint du
premier secrétaire et écono-
miste en chef de l'Union
syndicale suisse USS
(2006–2011), collaborateur
scientifique, chef de projet et
chargé de cours auprès du
Centre de recherches
conjuncturelles de l'EPFZ
(KOF) (1999–2006).

Daniel Lampart est vice-pré-
sident de la Commission de
surveillance du fonds de
compensation de l'assurance-
chômage, membre du Conseil
de la Fondation culturelle USS
et de la Fondation pour la
formation et la publication.
Il est membre du conseil
d'administration du Fonds de
compensation AVS/AI/APG
ainsi que de la Commission
tripartite fédérale pour les
mesures d'accompagnement
à la libre circulation des per-
sonnes et de la Commission
de la politique économique.



Kurt Gfeller

né le 14 septembre 1960
Vice-président du Conseil de la
Suva depuis le 1^{er} janvier 2015,
lic. rer. pol.

Carrière professionnelle:
vice-directeur (depuis 1998) et
secrétaire de l'Union suisse
des arts et métiers usam
(1992–1997).

Kurt Gfeller est membre du
Conseil de fondation de la
caisse supplétive LAA, membre
du Conseil de fondation et pré-
sident du comité de placement
de proparis Prévoyance arts et
métiers Suisse ainsi que
membre de la Commission
fédérale de coordination pour
la sécurité au travail CFST et
de la Commission de haute
surveillance de la prévoyance
professionnelle.

Président

Gabriele Gendotti

Représentants
de la Confédération

Séverine Arnold
Université de Lausanne

Reto Babst
Hôpital cantonal de Lucerne

Franziska Bitzi Staub
Ville de Lucerne

Gabriele Gendotti*
Faido

Philippe Maeder
Épalinges

Markus Notter*
Zurich

Pascal Richoz
Secrétariat d'État à l'économie SECO

Barbara Schaerer
Office fédéral du personnel OFPER

État au 31 décembre 2020

La période administrative ordinaire du Conseil de la Suva dure du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

* Membres de la Commission du Conseil de la Suva

1^{er} vice-président

Daniel Lampart

Représentants
des travailleurs

Renzo Ambrosetti
Syndicat Unia

Thomas Bauer
Travail.Suisse

Vincent Brodard
Syndicat du personnel des transports SEV

Tanja Brülisauer
Association du personnel transfair

Judith Bucher
Syndicat des services publics SSP

Nicole de Cerjat
Société suisse des employés de commerce

Arno Kerst*
Syndicat Syna

Daniel Lampart*
Union syndicale suisse USS

Nico Lutz*
Syndicat Unia

Urs Masshardt
Hotel & Gastro Union HGU

Christine Michel
Syndicat Unia

Corrado Pardini
Syndicat Unia

Giorgio Pardini
Syndicat des médias et de la communication syndicom

Véronique Polito
Syndicat Unia

Renato Ricciardi
Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese OCST

Janine Wicki
Association du personnel de la Confédération APC

2^e vice-président

Kurt Gfeller

Représentants
des employeurs

Thierry Bianco
suissetec

Thomas Bösch
Association bâloise de l'industrie chimique

Myra Fischer-Rosinger
swissstaffing

Gabriela Gerber
Association suisse des brasseries

Kurt Gfeller*
Union suisse des arts et métiers usam

Silvia Huber-Meier
Fédération des Industries Alimentaires Suisses fial

Thomas Iten
Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten VSSM

Reto Jaussi
Association suisse des transports routiers ASTAG

Gian-Luca Lardi
Société Suisse des Entrepreneurs SSE

François Matile
Convention patronale de l'industrie horlogère suisse

Gerhard Moser*
Société Suisse des Entrepreneurs SSE

Roland A. Müller*
Union patronale suisse UPS

Roman Rogger
Commerce Suisse VSIG

Thomas Schaffter
Association patronale des arts graphiques viscom

Kareem Vaisbrot
Swissmem

Urs Wernli
Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA

Commissions du Conseil de la Suva

La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire épaulent le Conseil de la Suva dans leurs domaines de compétence respectifs.

Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue entre autres la situation financière de la Suva, vérifie la comptabilité et contrôle les comptes annuels. Ses comptes rendus au Conseil de la Suva sont fondés sur les activités d'audit de la révision externe.

Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est entre autres l'organe de conseil spécialisé de la Commission du Conseil de la Suva et approuve la stratégie immobilière dans le cadre de la stratégie de placement à long terme adoptée par la Commission du Conseil. En outre, elle exerce un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction en cas d'acquisition et d'aliénation de biens immobiliers de placement à partir d'un montant déterminé et prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva.

Commission de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle est aussi chargée de l'examen préalable des affaires concernant l'assurance militaire qui relèvent de la compétence du Conseil de la Suva, de préserver les intérêts de l'assurance militaire face à l'instance de haute surveillance, de l'examen préalable du budget et des comptes de l'assurance militaire à l'intention de la Direction et de prendre position sur les questions et les affaires importantes concernant l'assurance militaire.

Commission de contrôle des finances

Roman Rogger

Président

Franziska Bitzi Staub
Judith Bucher
Kurt Gfeller
Urs Masshardt

Commission de contrôle des immeubles

Renzo Ambrosetti

Président

Thierry Bianco
Philippe Maeder
Urs Masshardt
Gerhard Moser

Commission de l'assurance militaire

Barbara Schaerer

Présidente

Thomas Bösch
Urs Masshardt
Markus Notter

Direction

pertinentes de l'ordonnance sur les salaires des cadres et prestations annexes comprises, à 2 219 074 francs. Le président de Direction a perçu une rémunération fixe d'un montant de 480 000 francs, des versements uniques de composantes variables d'un montant de 133 200 francs et des prestations annexes de 9807 francs.

Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission du Conseil de la Suva. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'Institution de Prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs. Il existe en outre un plan de prévoyance particulier. Les membres de la Direction exerçant des mandats pour le compte de la Suva lui remettent l'intégralité des indemnités perçues dans ce contexte.

Direction et support

Felix Weber

Protection de la santé

Edith Müller Loretz

Finances

Hubert Niggli

Prestations et réadaptation

Daniel Roscher

Tâches

La Direction est l'organe exécutif suprême sur le plan opérationnel. Elle met en œuvre la stratégie de l'entreprise et représente la Suva envers l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil de la Suva et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose du département direction et support, subordonné au président de Direction, Felix Weber. Son suppléant, Daniel Roscher, dirige le département prestations et réadaptation. Le département finances est dirigé par Hubert Niggli, le département protection de la santé est dirigé par Edith Müller Loretz.

Le président de Direction assume la supervision des différents départements ainsi que la responsabilité globale de la gestion opérationnelle de l'entreprise vis-à-vis du Conseil de la Suva.

Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des quatre membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. En 2020, l'indemnisation s'est élevée au total, conformément aux dispositions



Felix Weber

né le 3 novembre 1965
Président de Direction depuis 2016, membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG, économiste d'entreprise

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes); Concordia Assurance suisse de maladie et accidents (membre de la Direction, chef de l'unité d'entreprise Marché); Suva (membre de la Direction et chef du département prestations et réadaptation).

Président de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, président du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents bpa.

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: MediData AG, Root*, développement de logiciels et transfert électronique de données; Betagtenzentren Emmen AG, Emmen.



Edith Müller Loretz

née le 7 avril 1968
Membre de la Direction depuis 2019, économiste d'entreprise Hochschule für Wirtschaft HSLU, Lucerne, et Tourismus und Freizeit HTW, Coire

Carrière professionnelle: cheffe du team campagnes, cheffe du secteur sécurité durant les loisirs, cheffe de la division offres de prévention, cheffe du département protection de la santé et membre de la Direction de la Suva.

Membre du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents bpa et membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva.



Hubert Niggli

né le 30 juin 1968
Membre de la Direction depuis 2019, dr sc. nat., physicien

Carrière professionnelle: recherches en Suisse et à l'étranger (Institut Paul Scherer, CERN, Berkeley National Laboratory), analyste risques (Zurich Réassurance), underwriter pour la réassurance non traditionnelle (Converium Ltd), responsable de la recherche quantitative et de la gestion des risques (Suva), responsable des placements financiers, de la comptabilité et du controlling financier (Suva).

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva.



Daniel Roscher

né le 28 septembre 1962
Membre de la Direction depuis 2016, économiste d'entreprise ES AKAD, EMBA Université de Zurich

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes); Limmat Compagnie d'Assurances SA et Mobilière Suisse (chef du service des sinistres), groupe Zurich Assurance (assurance des personnes, grands comptes sinistres et souscription); Suva (chef de l'agence Suva Zürich; contrôleur de processus gestion des cas).

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: membre du Conseil d'administration de SwissDRG SA, président de la Commission des tarifs médicaux LAA*; conseil consultatif CAS Claims Management ZHAW.

* Sur mandat de la Suva

Organisation générale



Organisation opérationnelle

Direction et support	Prestations et réadaptation	Protection de la santé	Finances
Felix Weber	Daniel Roscher	Edith Müller Loretz	Hubert Niggli
Secrétariat général Marc Epelbaum	Tarifs médicaux Andreas Christen	Médecine du travail Anja Zyska Cherix	Placements financiers Christoph Bianchet
Médecin-chef Suva Josef Grab	Assurance militaire Stefan A. Dettwiler	Sécurité/santé au travail André Meier	Comptabilité d'entreprise et controlling Alexander Kohler
Informatique Stefan Scherrer	Division juridique Kilian Ritler	Sécurité/santé au travail SR Olivier Favre	Immeubles Franz Fischer
Communication et marketing Daniela Bassi	Prestations d'assurance Petra Huwiler	Offres de prévention Philippe Gassmann	Technique de l'assurance Olivier Steiger
Human Resources et Logistique Jacqueline Wüthrich	Médecine des assurances Josef Grab	Conseil en prévention Jean-Claude Messerli	Suva Chur und Linth Marcel Kempf
Développement de l'entreprise Hans-Joachim Gerber	Rehaklinik Bellikon, CEO Gianni R. Rossi	Suva Bellinzona ²⁾ Roberto Dotti	Suva St. Gallen ²⁾ Willi Kleeli
	Clinique romande de réadaptation, Sion Directeur Jean-Raphaël Kurmann Médecin-chef Gilles Rivier	Suva Fribourg Philippe Riedo	Suva Wetzikon Oliver Eugster
	Suva Aarau Susanne Studer Wacker	Suva Genève ²⁾ Patrick Garazi	Suva Winterthur Daniel Vogel
	Suva Basel Christophe Schwyzer	Suva La Chaux-de-Fonds et Delémont François Schaer	Suva Zürich Daniel Roth
	Suva Bern Bruno Schatzmann	Suva Lausanne Philippe Conus	CSAA ³⁾ Oliver Ruf
	Suva Solothurn Kilian Bärtschi	Suva Sion Willy Bregy	
	Suva Zentralschweiz Barbara Ingold Boner		
	SCTM ¹⁾ Andreas Christen		

¹⁾ Service central des tarifs médicaux LAA

²⁾ Y compris les antennes de l'assurance militaire

³⁾ Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents

Plus d'un quart de la population suisse, soit près de 2,8 millions de personnes, s'adonne aux sports de neige. Ces derniers ne sont toutefois pas sans risques: chaque hiver, près de 33 000 travailleurs se blessent sur les pistes, en Suisse et à l'étranger. Des accidents qui impliquent souffrances et immobilité forcée pour les victimes ainsi que des coûts annuels d'environ 297 millions de francs pour les assureurs.

Sécurité durant les loisirs

SPORT SANS LIMITES?

Comptes annuels

35	Compte d'exploitation général 2020
37	Bilan au 31 décembre 2020
38	Tableau de financement 2020
39	Tableau des fonds propres 2020
40	Annexe aux comptes annuels 2020
63	Rapport de l'organe de révision
65	Rapport de la Commission de contrôle des finances
66	Commentaires sur les comptes annuels 2020
69	Comparaison sur cinq ans

Compte d'exploitation général 2020

	N° réf.	2020	2019
		1000 CHF	1000 CHF
Primes	1	4 330 612	4 352 376
Prestations pour soins et remboursement de frais		-1 239 726	-1 323 933
Indemnités journalières		-1 463 850	-1 491 879
Rentes et indemnités en capital		-1 413 945	-1 423 961
Allocations de renchérissement sur les rentes		-213 262	-223 881
Prestations d'assurance payées		-4 330 783	-4 463 654
Recettes de recours		181 887	178 405
Provisions pour prestations de courte durée		-300 500	-380 600
Provisions pour prestations de longue durée		140 290	-2 079 838
Provisions pour allocations de renchérissement		-15 423	-67 299
Variation des provisions techniques	9	-175 633	-2 527 737
Charges d'exploitation	2	-558 209	-535 631
Produit des placements	3	1 097 462	1 190 833
Gains et pertes résultant des placements	4	-408 920	-193 864
Frais de gestion des placements	5	-40 577	-42 030
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		95 707	89 969
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		-96 108	-97 814
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		171 851	177 656
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements		1 306 374	1 881 086
Provision pour produits exceptionnels des placements: dotation ou prélèvement	10	-428 868	784 485
Dotation à la provision pour produits excédentaires des placements	10	-719 106	-
Dotation à la provision pour prévention ANP	10	-1 352	-204 966
Autres charges et produits		328 498	2 630 416
Réduction du produit exceptionnel des placements	1	-161 674	-532 311
Résultat de l'activité opérationnelle		262 663	56 803
Résultat des activités accessoires	6	2 518	212
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation		265 181	57 015
Réduction du fonds de compensation	1	-24 179	524
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation		241 002	57 539
Dotation aux fonds de compensation		241 002	57 539
Affectation du résultat de l'exercice		241 002	57 539

Commentaires sur le compte d'exploitation général

Dans l'ensemble, les primes ont affiché une légère baisse en 2020. Les prestations d'assurance versées dans l'assurance contre les accidents professionnels et dans l'assurance contre les accidents non professionnels ont diminué en raison de la pandémie de COVID-19.

Fin 2019, une provision a été constituée à titre préventif dans les provisions pour prestations de longue durée, au sens de l'art. 90 al. 3 LAA, afin de financer un abaissement éventuel du taux d'intérêt technique à 1,0 %. Cette charge unique n'a plus été comptabilisée dans l'exercice 2020.

Les charges d'exploitation, qui comprennent aussi les frais de liquidation des cas en cours, sont en hausse par rapport à l'année précédente du fait du renforcement des activités de prévention. À cela s'ajoutent deux effets exceptionnels (prévention ANP, projet de construction), qui ont entraîné un alourdissement temporaire des charges d'exploitation.

La performance de 5,3 % sur les quelque 56 milliards de francs en moyenne de valeurs immobilisées a donné un résultat des placements de 2801 millions de francs brut: 1097 millions de francs de produit direct des placements (dividendes, coupons, loyers) et solde de 1704 millions de francs résultant des gains et pertes sur cours réalisés et non réalisés.

Après acquittement des exigences légales en matière de financement pour la rémunération technique et la compensation du renchérissement sur les rentes ainsi qu'après déduction des frais de gestion des placements, un montant brut de 2112,7 millions de francs a pu être versé à la provision pour risques découlant des placements. Un montant de 1306,4 millions de francs en a été prélevé pour être alloué à la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements ainsi qu'à la provision pour produits excédentaires des placements.

Bilan au 31 décembre 2020

	N° réf.	2020	2019
		1000 CHF	1000 CHF
Actif			
Placements	7	55 699 604	53 672 198
Immobilisations incorporelles		108 749	120 961
Immobilisations corporelles		42 115	32 554
Stocks de matériel et d'articles manufacturés		-	-
Créances	8	3 667 766	4 147 676
Disponibilités		361 989	286 156
Comptes de régularisation actifs		245 581	152 904
Total de l'actif		60 125 804	58 412 449
Passif			
Provisions pour prestations de courte durée		9 553 600	9 253 100
Provisions pour prestations de longue durée		29 252 229	29 392 519
Provisions pour allocations de renchérissement		185 384	169 961
Provisions techniques	9	38 991 213	38 815 580
Provisions non techniques	10	13 626 969	11 714 976
Engagements financiers	7	18 328	2 000
envers les fournisseurs et les prestataires		26 433	50 173
autres		226 653	257 641
Autres engagements		253 086	307 814
Comptes de régularisation passifs	11	3 839 866	4 416 739
Réserves générales		1 332 955	1 332 955
Fonds de compensation		2 063 387	1 822 385
Fonds propres		3 396 342	3 155 340
Total du passif		60 125 804	58 412 449

Commentaires sur le bilan

Dans le bilan, les placements sont évalués à leur valeur du marché. Leur évolution reflète ainsi, en grande partie, la performance mentionnée de 5,3 % en 2020.

Les provisions pour prestations de longue durée comprennent une provision constituée fin 2019 à titre préventif, en vertu de l'art. 90 al. 3 LAA, pour le financement d'un abaissement éventuel du taux d'intérêt technique.

Les provisions non techniques englobent essentiellement la provision pour risques découlant des placements, qui a pu être augmentée de 806,3 millions de francs net en 2020. De plus, ce poste comprend la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements et la provision pour produits excédentaires des placements, qui ont augmenté au total de 1148,0 millions de francs.

Tableau de financement 2020

	2020	2019
	1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'exercice	241 002	57 539
Gains et pertes réalisés sur les placements	-1 168 981	-3 364 947
Variation des disponibilités	380 527	-94 294
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués: achat et vente	-302 698	-396 021
Obligations: achat et vente	-1 454 156	-298 889
Placements immobiliers indirects: achat et vente	-385 328	-3 407
Immeubles de placement: achat et vente	-431 906	-180 254
Actions: achat et vente	1 322 337	453 850
Placements alternatifs: achat et vente	-215 489	-243 180
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité: achat et vente	228 287	15 159
Variation nette des cliniques	-	74 217
Variation nette des provisions techniques	175 633	2 527 737
Variation nette des créances	479 910	289 543
Variation nette des engagements	-54 728	-27 601
Variation nette des provisions non techniques	1 911 843	1 241 398
Variation nette des stocks de matériel et d'articles manufacturés	0	0
Variation nette des comptes de régularisation actifs	-92 677	11 431
Variation nette des comptes de régularisation passifs	-576 873	-319 535
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)	56 705	-257 251
Variation nette des immobilisations corporelles	-7 687	4 115
Variation nette des immeubles d'exploitation	-1 875	994
Variation nette des immobilisations incorporelles	12 212	12 096
Flux de trésorerie découlant des investissements	2 650	17 206
Engagements financiers: remboursements et investissements	16 328	-5 240
Fonds de secours: prélèvement et prestations	150	21
Flux de trésorerie découlant des opérations financières	16 478	-5 219
= Variation nette du solde du flux de trésorerie	75 833	-245 265
+ Ancien solde du flux de trésorerie	286 156	531 421
= Nouveau solde du flux de trésorerie	361 989	286 156

Commentaires sur le tableau de financement

Sur la base de la Swiss GAAP RPC 40, Présentation des comptes des compagnies d'assurance, la gestion des placements constitue pour la Suva une «activité lucrative principale», ce qui explique pourquoi les achats et ventes correspondants figurent sous la rubrique Flux de trésorerie découlant de l'exploitation, par dérogation à la Swiss GAAP RPC 4, Tableau de flux de trésorerie.

Tableau des fonds propres 2020

	AAP	AANP	AFC	AAC	Activités accessoires	Prévention ANP	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Réserves générales							
État au 1 ^{er} janvier 2019	613 715	678 092	7 282	33 866	-	-	1 332 955
Attribution réglementaire	-	-	-	-	-	-	-
État au 31 décembre 2019	613 715	678 092	7 282	33 866	-	-	1 332 955
Attribution réglementaire	-	-	-	-	-	-	-
État au 31 décembre 2020	613 715	678 092	7 282	33 866	-	-	1 332 955
Fonds de compensation							
État au 1 ^{er} janvier 2019	675 089	835 018	57 623	131 327	1 676	-10 104	1 690 629
Reclassement	-	-	-	-	74 218	-	74 218
Attribution	9 180	32 178	-	6 916	212	10 104	58 590
Prélèvement	-	-	-1 576	-	-	-	-1 576
Réduction	524	-	-	-	-	-	524
État au 31 décembre 2019	684 793	867 196	56 047	138 243	76 106	-	1 822 385
Attribution	127 572	128 080	-	7 661	2 518	-	265 831
Prélèvement	-	-	-650	-	-	-	-650
Réduction	-24 179	-	-	-	-	-	-24 179
État au 31 décembre 2020	788 186	995 276	55 397	145 904	78 624	-	2 063 387
Total des fonds propres	1 401 901	1 673 368	62 679	179 770	78 624	-	3 396 342

Commentaires sur le tableau des fonds propres

La version de l'art. 111 OLAA en vigueur depuis 2017 ne renferme plus que la notion de fonds propres; il n'est plus fait de distinction entre réserves générales et fonds de compensation; de même, il n'est plus fait mention de la prescription concernant le versement annuel aux réserves générales. Néanmoins, pour garantir la comparabilité avec les exercices précédents, la Suva présente séparément les deux réserves, jusqu'à nouvel ordre.

Au 1^{er} janvier 2019, les fonds propres des cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion – l'une des quatre activités accessoires selon l'art. 67a LAA – ont été entièrement repris dans le tableau des fonds propres. Depuis cette date également, les actifs nets sont présentés séparément dans les immobilisations corporelles. Ainsi, la transparence a été accrue en ce qui concerne le centre de compétences correspondant. Des détails sur les activités accessoires figurent dans le tableau 6 de l'annexe.

Depuis 2019, les activités de prévention des accidents non professionnels sont financées par une provision dédiée. Après ajustement de la perte de l'année de transition 2018, plus aucun mouvement n'interviendra donc dans les réserves ANP.

Annexe aux comptes annuels 2020

Généralités

La présentation des comptes de la Suva se fonde sur l'art. 65 LAA. Dans la mise en œuvre de cette base légale, les présents comptes annuels sont conformes au Code suisse des obligations, sous réserve des dispositions particulières relevant du droit des assurances sociales. De plus, pour faciliter la comparabilité avec d'autres compagnies d'assurance, les immeubles de placement sont portés au bilan à la valeur de marché et la structure des comptes annuels, de même que les informations figurant dans l'annexe concernant les engagements à long terme, se fondent sur la norme Swiss GAAP RPC 40. Pour faciliter la compréhension des comptes annuels, la Suva publie en outre des données complémentaires.

Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date de publication du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement qui ait influencé de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice et qui ne figure déjà dans les comptes annuels.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Généralités

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat. Les actifs et les engagements sont évalués individuellement lorsqu'ils sont significatifs et que, compte tenu de leur similitude pour l'évaluation, ils ne sont généralement pas regroupés.

Lorsque la valeur du marché n'est pas appliquée, l'évaluation est réalisée avec prudence, sans être un obstacle à l'appréciation fiable de la situation économique de l'entreprise. Si des indices concrets montrent une surévaluation des actifs ou des provisions trop faibles, les valeurs font l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'un ajustement.

Placements

Les placements sur les marchés financiers sont portés au bilan à la valeur de marché, à l'exception des prêts, hypothèques et crédits syndiqués, qui sont évalués à leur valeur nominale; ceux-ci font l'objet de corrections de valeur si nécessaire.

Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants.

Cours de change en fin d'année (CHF)	2020	2019
	en CHF	en CHF
1 EUR	1.0812	1.0856
1 GBP	1.2097	1.2828
1 USD	0.8852	0.9666
1 CAD	0.6949	0.7447
100 JPY	0.8568	0.8908
1 AUD	0.6809	0.6777

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan si elles apportent un avantage quantifiable pendant plusieurs années.

Les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même ne sont pas portées à l'actif du bilan, à l'exception de l'application clé dédiée aux opérations d'assurance, qui est identifiable et apporte un avantage spécifique quantifiable pendant plusieurs années.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire et planifiée sur une période de trois ans, voire de quinze ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas portées à l'actif du bilan. Elles sont imputées directement au compte de résultats.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'usage de l'immobilisation corporelle. La durée d'usage théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante:

- investissements à valeur ajoutée dans
 - les immeubles des cliniques 30 ans au maximum
- aménagements individualisés 10 ans
- mobilier, machines et véhicules 5 ans
- matériel informatique (hardware) 3-5 ans

Stocks

Le matériel et les articles manufacturés achetés sont évalués à leur coût d'acquisition ou à la valeur nette du marché, si celle-ci est inférieure. Les marchandises stockées durant une longue période et les articles non courants font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont nécessaires pour garantir les futurs droits aux prestations découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles survenus jusqu'à la date du bilan. Elles se composent des provisions pour prestations de courte durée, des provisions pour prestations de longue durée et des provisions pour allocations de renchérissement futures, ainsi que des provisions pour les frais de gestion des sinistres et pour les recettes provenant d'actions récursoires.

Les provisions pour prestations de courte durée sont constituées des provisions pour frais de traitement, des provisions pour prestations pour soins, ainsi que des provisions pour indemnités journalières.

Les provisions pour frais de traitement et indemnités journalières sont calculées par type de prestation à partir de triangles de développement séparés.

Les prestations pour soins couvrent les prestations de soins et d'assistance, qui doivent être versées régulièrement aux assurés, généralement jusqu'à leur décès. Elles sont donc capitalisées, tout comme les rentes d'invalidité.

Les provisions pour prestations de longue durée se composent:

- des capitaux de couverture des rentes en cours pour cause d'invalidité (art. 18 ss LAA), d'impotence (art. 26 ss LAA) ou de décès (art. 28 ss LAA);
- des capitaux de couverture des allocations de renchérissement déjà fixées pour l'AFC et l'AAC;
- du supplément de sécurité mis à disposition pour le risque de paramètre;
- des réserves pour rentes, c'est-à-dire des provisions pour les accidents déjà survenus, pour lesquels les rentes et autres prestations de longue durée non allouées sous forme de rente ne sont pas encore déterminées;
- d'éventuelles provisions selon l'art. 90 al. 3 LAA pour le financement de modifications des normes comptables uniformes au sens de l'art. 89 al. 1 LAA.

Les capitaux de couverture sont calculés au moyen d'un logiciel certifié, selon les normes comptables uniformes édictées par le DFI. Au cas où ces normes comptables ne suffiraient pas, un supplément de sécurité est constitué.

Les réserves pour rentes sont calculées selon la meilleure estimation possible («best estimate») sur la base de l'expérience historique acquise en matière de sinistres et elles sont donc suffisantes, comme on pouvait s'y attendre, pour financer les prestations d'assurance futures. Les réserves pour rentes sont déterminées selon des méthodes d'estimation actuarielles reconnues.

Il y a lieu de constituer des provisions pour les frais de gestion des sinistres, afin de pouvoir garantir le règlement futur des cas en cours.

Les provisions pour recettes provenant d'actions récursoires servent à déterminer, du point de vue actuel, les prestations de recours attendues afin de faire apparaître des valeurs nettes correctes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire et non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec le Conseil fédéral le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions techniques.

Autres provisions non techniques à destination spéciale

Si des événements passés laissent supposer une sortie de fonds au cours des exercices à venir, des réserves sont constituées à hauteur de la sortie de fonds vraisemblable, à la charge du compte de résultats. En outre, des provisions forfaitaires peuvent être constituées pour les charges d'exploitation, à des fins de compensation. De plus, ce poste comprend une réserve forfaitaire pour les risques découlant des placements. Les provisions qui ne sont plus nécessaires sont liquidées par le biais du compte de résultats.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements.

Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan apparaissent à la valeur nominale.

Activités accessoires

Les activités accessoires prévues par l'art. 67a LAA sont gérées au sein de la Suva en tant que centres de prestations. Le résultat des activités accessoires est attribué à une propre réserve ou prélevé sur cette dernière. Chaque centre de prestations est financièrement autonome conformément à l'obligation légale.

Les cliniques de réadaptation de Bellikon (RKB) et de Sion (CRR) tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable de H+ (Les Hôpitaux de Suisse) et des prescriptions posées dans les Swiss GAAP RPC. Les chiffres d'affaires internes du centre de prestations cliniques de réadaptation ne sont pas éliminés; de même, les postes du bilan sont présentés en valeur nette.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs de la Suva sont affiliés à la fondation d'entreprise autonome constituée sous la dénomination d'Institution de Prévoyance en faveur du personnel de la Suva, Lucerne (Caisse de pensions Suva à partir du 1^{er} janvier 2021). Les médecins-chefs et les médecins assistants des deux cliniques (RKB et CRR) sont assurés auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC, Berne. La Suva verse à ces deux institutions de prévoyance professionnelle les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Les membres de la Direction et les cadres supérieurs sont affiliés en plus à la Fondation de prévoyance en faveur des cadres de la Suva. La Suva verse à cette institution de prévoyance professionnelle extra-obligatoire les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives. Les chiffres sont arrondis, ce qui explique que des différences marginales puissent apparaître dans les tableaux.

Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible

Valeur 0 = < unité de mesure

1. Primes

	2020	2019	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 485 280	1 511 425	-1,7
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP), y compris primes de l'assurance par convention	2 029 388	2 066 874	-1,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	18 992	18 987	0,0
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	201 538	153 697	31,1
Assurance militaire (MV)	20 287	19 647	3,3
Primes nettes	3 755 485	3 770 630	-0,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	172 671	175 643	-1,7
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	254 279	263 236	-3,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	3 131	3 061	2,3
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	23 187	17 683	31,1
Supplément de prime pour frais administratifs	453 268	459 623	-1,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	95 894	97 561	-1,7
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	15 140	15 417	-1,8
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	213	253	-15,8
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 488	1 124	32,4
Supplément de prime pour la prévention des accidents	112 735	114 355	-1,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	170	157	8,3
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	316	271	16,6
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	486	428	13,6
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	10 583	10 618	-0,3
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	10 030	9 596	4,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	224	217	3,2
Supplément pour paiement par tranches	20 837	20 431	2,0
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 427	1 678	-15,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	1 995	2 277	-12,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	21	20	5,0
Intérêts moratoires	3 443	3 975	-13,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-8 369	-9 090	-7,9
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-7 184	-7 835	-8,3
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	-89	-141	-36,9
Pertes nettes sur primes	-15 642	-17 066	-8,3
Total des primes (montant brut) avant réduction du fonds de compensation et reversement des produits exceptionnels des placements	4 330 612	4 352 376	-0,5
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-163 026	-223 507	-27,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	1 352	-308 804	-100,4
Reversement de produits exceptionnels des placements	-161 674	-532 311	-69,6
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-24 179	524	-4 714,3
Réduction du fonds de compensation	-24 179	524	-4 714,3
Total des primes (montant brut)	4 144 759	3 820 589	8,5

Commentaires sur les primes

Pendant l'année de primes 2020, les produits excédentaires des placements des années précédentes ont été reversés pour la deuxième fois sous forme de réduction de prime aux assurés, mais seulement dans l'assurance contre les accidents professionnels. De plus, les fonds de compensation de l'AAP ont été réduits – dans une moindre mesure – par le biais de primes abaissées. Durant l'année de primes 2019, il avait fallu suspendre cette réduction: en effet, avec le reversement des produits excédentaires des placements à lui seul, le plafond prévu dans le tarif des primes pour l'abaissement de la prime était atteint.

Le supplément de prime pour le financement des allocations de renchérissement a été prélevé pour la dernière fois pendant l'année de primes 2015. Les produits proviennent de corrections et de révisions.

2. Charges d'exploitation

	2020	2019	+/-	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel	440 040	434 434	5 606	1,3
Indemnités à des tiers	35 749	39 716	-3 967	-10,0
Frais de justice et de consultation	13 840	13 503	337	2,5
Mobilier, machines et véhicules	3 171	1 845	1 326	71,9
Charges informatiques	52 421	53 818	-1 397	-2,6
Frais de locaux	49 733	34 354	15 379	44,8
Frais de bureau et d'administration	29 177	31 451	-2 274	-7,2
Frais de matériel et frais spéciaux	2 600	2 801	-201	-7,2
Corrections de valeur	28 070	27 330	740	2,7
Autres charges	16 150	11 776	4 374	37,1
Total des charges d'exploitation brutes	670 951	651 028	19 923	3,1
Recettes des produits et prestations	28 704	31 042	-2 338	-7,5
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan	84 038	84 355	-317	-0,4
Total des charges d'exploitation nettes	558 209	535 631	22 578	4,2

Commentaires sur les charges d'exploitation

Des postes additionnels ont été créés pour un programme de prévention supplémentaire, que la Suva peut réaliser en tant qu'organe d'exécution de la sécurité au travail, sur mandat de la CFST.

En raison de la pandémie de coronavirus, moins de campagnes ont été réalisées et moins de conseils fournis notamment dans le domaine de la sécurité au travail et durant les loisirs, ce qui a entraîné une baisse significative des indemnités à des tiers.

Compte tenu des travaux de transformation du siège à Lucerne, les frais de locaux et de mobilier ont été supérieurs à ceux de l'année précédente.

Le poste Frais de matériel et frais spéciaux comprend les honoraires de KPMG à hauteur de 0,5 million de francs pour la révision ordinaire des comptes annuels de la Suva.

Répartition des charges d'exploitation entre les branches d'assurance

	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	AAP	AAP	AANP	AANP	AFC	AFC	AAC	AAC	MV	MV	Total	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance	158 518	156 899	245 605	240 054	5 336	5 945	16 693	16 272	19 722	20 055	445 874	439 225
Prévention des accidents et maladies professionnels	95 707	89 969	-	-	-	-	-	-	-	-	95 707	89 969
Prévention des accidents non professionnels	-	-	15 140	5 455	-	-	1 488	982	-	-	16 628	6 437
Total	254 225	246 868	260 745	245 509	5 336	5 945	18 181	17 254	19 722	20 055	558 209	535 631

Commentaires sur la répartition des charges d'exploitation

L'augmentation des charges de prévention des accidents et maladies professionnels s'explique par la mise sur pied du programme de prévention 2020+, que la Suva réalise en tant qu'organe d'exécution de la sécurité au travail, sur mandat de la CFST.

En 2019, les charges de prévention des accidents non professionnels ont été exceptionnellement faibles en raison du nouveau financement rétroactif.

3. Produit des placements

	2020	2019	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	-679	-7 006	-90,3
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	89 997	91 303	-1,4
Obligations	273 333	280 866	-2,7
Placements immobiliers indirects	43 168	45 707	-5,6
Immeubles de placement	198 259	206 218	-3,9
Actions	159 334	176 856	-9,9
Placements alternatifs	324 471	392 014	-17,2
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	11 110	5 967	86,2
Autres produits financiers	-1 531	-1 091	40,4
Total du produit des placements	1 097 462	1 190 833	-7,8

Commentaires sur le produit des placements

Les produits directs des placements, par exemple dividendes, coupons ou produits nets de la location d'immeubles de placement, ont diminué de 7,8 % en 2020, ce qu'explique la plus faible quote-part de distribution des placements alternatifs et des actions d'une part. D'autre part, le bas niveau des taux d'intérêt se reflète dans une baisse du produit des obligations et des placements.

4. Gains et pertes résultant des placements

	2020	2019	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	-7 927	-20 630	-61,6
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	1 830	-38 337	-104,8
Obligations	-38 279	600 216	-106,4
Placements immobiliers indirects	-8 204	209 010	-103,9
Immeubles de placement	153 594	68 476	124,3
Actions	518 338	2 439 701	-78,8
Placements alternatifs	292 216	348 479	-16,1
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	792 227	-86 703	n/a
	1 703 796	3 520 212	-51,6
Dotation à la provision pour risques découlant des placements	-2 112 716	-3 714 076	-43,1
Total des gains et des pertes résultant des placements	-408 920	-193 864	110,9

Commentaires sur les gains et pertes résultant des placements

Le tableau ci-dessus indique les effets résultant de variations des cours et de l'évaluation. Il présente tant les gains et pertes réalisés sur les placements que les gains et pertes non réalisés sur les placements qui figurent dans l'évaluation du bilan.

La performance de 5,3 % réalisée en 2020 se reflète dans des gains dans pratiquement toutes les catégories de placement. Au total, cela donne un résultat des placements de 2801 millions de francs, qui se compose du produit direct à hauteur de 1097 millions de francs selon le tableau 3 et du solde des gains et pertes d'un montant de 1704 millions de francs d'après ce tableau.

L'ensemble du résultat des placements de 2020 d'une valeur brute de 2801 millions de francs sert tout d'abord à répondre aux besoins de financement légaux pour l'intérêt technique et les allocations de renchérissement des rentes, de même qu'à couvrir les frais de gestion des placements. L'intégralité du reliquat de 2112,7 millions de francs est d'abord créditée à la provision pour risques découlant des placements. Dans le même temps, 1311,0 millions de francs sont prélevés sur la provision pour risques découlant des placements, dont une partie, à savoir 592 millions de francs, est restituée aux assurés avec les primes 2022; le Conseil de la Suva statuera sur l'affectation de la partie imputée à la provision pour produits excédentaires des placements (voir tableau 10).

5. Frais de gestion des placements

	2020	2019	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	994	1 101	-9,7
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	4 530	4 718	-4,0
Obligations	5 097	5 496	-7,3
Placements immobiliers indirects	1 162	1 097	5,9
Immeubles de placement	13 545	13 905	-2,6
Actions	6 332	6 368	-0,6
Placements alternatifs	6 350	6 956	-8,7
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	2 567	2 389	7,5
Total des frais de gestion des placements	40 577	42 030	-3,5

Commentaires sur les frais de gestion des placements

Le tableau est composé des charges directement assumées par la Suva. Les autres coûts pouvant être occasionnés par les gérants de fortune externes entrent directement dans l'évaluation des fonds.

6. Activités accessoires

	Cliniques de réadaptation	Traitement de sinistres pour des tiers	Promotion de la santé dans l'entreprise	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Chiffre d'affaires 2019	155 315	3 662	372	159 349
Résultat 2019 (versement à la réserve)	113	0	99	212
Chiffre d'affaires 2020	148 810	3 429	165	152 404
Résultat 2020 (réserve: dotation ou prélèvement)	40	2 597	-119	2 518
État des fonds propres au 31.12.2019	75 422	54	630	76 106
Attribution 2020	40	2 597	-	2 637
Prélèvement 2020	-	-	-119	-119
État des fonds propres au 31.12.2020	75 462	2 651	511	78 624
État de la provision pour les immeubles des cliniques au 31.12.2020	71 381	-	-	71 381

Commentaires sur les activités accessoires

Dans le centre de prestations Traitement de sinistres pour des tiers, la provision destinée à couvrir les charges de restructuration a été en grande partie dissoute après l'achèvement du transfert d'un grand compte, ce qui a conduit à un résultat exceptionnellement élevé, qui renforce les fonds propres du centre de prestations.

Le centre de prestations de l'activité accessoire Cliniques de réadaptation comprend trois unités d'exploitation: la Rehaklinik Bellikon (RKB), la Clinique romande de réadaptation (CRR) à Sion et les immeubles des cliniques (bâtiments des cliniques à Bellikon et à Sion). Les recettes générées par la taxe dont les cliniques s'acquittent pour l'utilisation des installations garantissent la préservation de la valeur de ces deux biens immobiliers sur le long terme.

7. Placements

Catégories de placement (y compris les dérivés), à la valeur du marché	31.12.2020	31.12.2019	2020
	Existant 1000 CHF	Existant 1000 CHF	+/- en CHF
Disponibilités ³⁾	1 395 496	1 784 471	-388 975
Hypothèques	806 265	738 229	68 036
Prêts et crédits syndiqués ¹⁾	6 353 767	6 114 398	239 369
Obligations en CHF ³⁾	9 760 152	9 656 175	103 977
Obligations en monnaies étrangères ³⁾	7 728 219	6 369 443	1 358 776
Placements immobiliers indirects ³⁾	1 963 008	1 524 813	438 195
Immeubles de placement ²⁾	6 049 706	5 466 458	583 248
Actions suisses ³⁾	3 501 103	3 574 707	-73 604
Actions étrangères ³⁾	7 425 227	8 094 226	-668 999
Placements alternatifs ³⁾	10 419 799	9 869 807	549 992
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité ³⁾	296 862	479 471	-182 609
Total	55 699 604	53 672 198	2 027 406

¹⁾ Y compris les prêts aux entreprises pour la promotion de la sécurité au travail.

²⁾ Les immeubles de placement faisaient l'objet en fin d'exercice d'une constitution de gages pour un montant de 18,3 millions de francs.

³⁾ Les dérivés inclus dans les placements sont répertoriés dans le tableau ci-après «Instruments financiers dérivés ouverts». Les comptes de trésorerie collatéralisés figurent également dans le tableau.

Instruments financiers dérivés ouverts (inclus dans les placements)

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable			
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020 Positive	31.12.2020 Négative	31.12.2020 Total	31.12.2019 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Couverture						
Opérations à terme sur devises (OTC)	33 681 280	27 305 330	177 815	-129 733	48 082	323 794
Total couverture	33 681 280	27 305 330	177 815	-129 733	48 082	323 794
Négoce						
Contrats à terme sur obligations (ETD)	1 178 587	1 428 811	0	0	0	0
Credit default swaps (OTC)	338 392	129 977	4 867	-3 577	1 291	-4 071
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	1 140 284	1 178 142	10 985	-63 905	-52 921	-47 366
Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt	2 657 263	2 736 930	15 852	-67 482	-51 630	-51 437
Contrats à terme sur actions (ETD)	1 354 083	1 223 490	0	0	0	-2
Contrats à terme sur dividendes / volatilité (ETD)	19 707	26 800	0	0	0	0
Total des dérivés sur actions	1 373 790	1 250 290	0	0	0	-2
Opérations à terme sur devises (OTC)	718 572	6 271 241	12 002	-12 249	-247	-568
Total des opérations à terme sur devises	718 572	6 271 241	12 002	-12 249	-247	-568
Swaps d'indices (OTC)	746 609	999 777	5 661	-171	5 490	2 192
Total des swaps d'indices	746 609	999 777	5 661	-171	5 490	2 192
Total négoce	5 496 234	11 258 238	33 515	-79 902	-46 387	-49 815
Total dérivés	39 177 514	38 563 568	211 330	-209 635	1 695	273 979
Couverture des dérivés OTC (CSA)			89 113	-86 870	2 243	-110 733
Risque de contrepartie subsistant					3 938	163 246

Commentaires sur les instruments financiers dérivés ouverts

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over-the-counter, OTC), des contrats de garantie (Credit Support Annex) ont été conclus avec les contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie en espèces correspondants. À fin 2020, la valeur des dérivés de gré à gré en portefeuille, soit 1,7 million de francs (274,0 millions en 2019), était couverte par des garanties collatérales d'une valeur totale de 2,2 millions de francs (-110,7 millions en 2019).

Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva détenait au 31 décembre 2020 des positions pour un total de 475,0 millions de francs à titre de créancier (cash provider).

8. Créances

	2020	2019	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	2 154 286	2 756 558	-21,8
Débiteurs recours	1 124 376	1 109 657	1,3
Débiteurs prestations d'assurance	18 562	16 216	14,5
Actifs nets des cliniques de réadaptation	82 911	84 622	n/a
Créances d'impôts anticipés	36 111	38 108	-5,2
Prestataires externes (p. ex. immeubles)	136 441	106 351	28,3
Compte séparé AP/MP (CFST)	28 521	25 768	10,7
Ducroire	-35 296	-32 711	7,9
Autres créances	121 854	43 107	182,7
Total des créances	3 667 766	4 147 676	-11,6

Commentaires sur les créances

Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est délimité par le biais du poste Primes facturées à l'avance (voir tableau 11) et attribué à l'exercice correct.

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant (voir tableau 11), jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit.

Au 31 décembre, la créance de la Suva sur la CFST (compte séparé AP/MP) pour les services du quatrième trimestre est généralement en souffrance.

Les actifs nets des cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion sont comptabilisés ouvertement dans le bilan depuis le 1^{er} janvier 2019, comme poste de contrepartie à leurs fonds propres.

9. Provisions techniques

	Provision pour prestations de courte durée		Provision pour prestations de longue durée		Provision pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 824 900	2 755 900	12 984 083	13 121 694	-	-	15 808 983	15 877 594
AANP	6 203 800	6 026 700	15 081 933	15 088 966	-	-	21 285 733	21 115 666
AFC	49 400	48 800	224 557	228 147	30 732	26 811	304 689	303 758
AAC	475 500	421 700	961 656	953 712	154 652	143 150	1 591 808	1 518 562
Total des provisions techniques	9 553 600	9 253 100	29 252 229	29 392 519	185 384	169 961	38 991 213	38 815 580

Commentaires sur les provisions techniques

Les provisions pour prestations de longue durée comprennent une provision au sens de l'art. 90 al. 3 LAA pour le financement d'un abaissement éventuel du taux d'intérêt technique.

L'assurance militaire étant financée par le biais d'un système de répartition, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions.

10. Provisions non techniques

	Provision pour risques découlant des placements		Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements		Provision pour produits excédentaires des placements	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1 ^{er} janvier	11 044 305	9 211 315	173 515	958 000	-	-
Constitution	2 112 716	3 714 076	591 894	-	719 106	-
Utilisation pour financer la modification de l'intérêt technique	4 626	-1 881 086	-	-	-	-
Utilisation pour provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-591 894	-	-	-	-	-
Utilisation pour provision pour produits excédentaires des placements	-719 106	-	-	-	-	-
Utilisation	-	-	-163 026	-784 485	-	-
État au 31 décembre	11 850 647	11 044 305	602 383	173 515	719 106	-

	Provision pour la prévention ANP		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1 ^{er} janvier	184 270	-	312 886	304 242	11 714 976	10 473 557
Constitution	1 352	204 966	24 762	30 531	2 730 724	3 949 573
Utilisation pour financer la modification de l'intérêt technique	-	-	-	-	4 626	-1 881 086
Utilisation pour provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-	-	-	-	-591 894	-
Utilisation pour provision pour produits excédentaires des placements	-	-	-	-	-719 106	-
Utilisation	-10 560	-20 696	-57 876	-21 886	-231 462	-827 067
État au 31 décembre	175 062	184 270	279 771	312 886	13 626 969	11 714 976

Commentaires sur les provisions non techniques

L'ensemble du résultat des placements de 2020 d'une valeur brute de 2801 millions de francs sert tout d'abord à répondre aux besoins de financement légaux pour l'intérêt technique et les allocations de renchérissement des rentes, de même qu'à couvrir les frais de gestion des placements. L'intégralité du reliquat de 2112,7 millions de francs est d'abord créditée à la provision pour risques découlant des placements.

Dans le même temps, 1311,0 millions de francs sont prélevés sur cette provision, puisqu'ils sont excédentaires selon le degré de couverture maximal fixé par le Conseil de la Suva, en application de l'art. 16 al. 3bis du tarif des primes. Une partie de ce montant, à savoir 592 millions de francs, doit être reversée aux assurés avec les primes 2022 (comme en 2019 et 2020). Le Conseil de la Suva statuera sur l'affectation de la partie imputée à la provision pour produits excédentaires des placements.

En 2019, la seconde tranche des produits excédentaires des placements provisionnés fin 2018 a été reversée aux assurés sous la forme de primes plus basses, dans la branche d'assurance AAP (voir tableau 1).

La provision constituée à la fin 2019 pour la prévention des accidents non professionnels a été dissoute en 2020, selon le calendrier prévu, pour financer les activités et campagnes correspondantes.

Les autres provisions comprennent essentiellement les provisions pour les charges d'exploitation (p. ex. provision pour les charges informatiques, provision pour le solde horaire des collaborateurs) et la provision pour les immeubles du centre de prestations de l'activité accessoire Cliniques de réadaptation (voir tableau 6).

11. Comptes de régularisation passifs

	2020	2019	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes facturées à l'avance	3 043 982	3 180 822	- 4,3
Recours	1 067 569	1 061 169	0,6
Comptes de passage Sirius	-388 037	44 161	- 978,7
Autres comptes de régularisation passifs	116 352	130 587	- 10,9
Total des comptes de régularisation passifs	3 839 866	4 416 739	- 13,1

Commentaires sur les comptes de régularisation passifs

Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est délimité par le biais du poste Primes facturées à l'avance (voir tableau 8) et attribué à l'exercice correct.

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant (voir tableau 8), jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit.

Les transactions interannuelles concernant le décompte définitif des primes de l'année précédente sont réalisées par l'intermédiaire des comptes de passage Sirius.

12. Opérations hors bilan

Les engagements ne devant pas être portés au bilan s'élèvent à 3295,2 millions de francs au 31 décembre 2020 (2875,1 millions en 2019). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 3256,0 millions de francs dans le domaine du private equity (2776,5 millions en 2019) et de 9,7 millions de francs dans celui des hypothèques (6,1 millions en 2019);
- prêts à terme avec date de paiement en 2020 pour un montant de 6,0 millions de francs (16,2 millions en 2019);
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 23,5 millions de francs (76,3 millions en 2019).

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

Prêt de titres (securities lending)

	2020	2019	au 31.12.2020	au 31.12.2019
	Produit 1000 CHF	Produit 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF
Prêt de titres	6 592	6 282	3 697 926	3 771 858

Commentaires sur le prêt de titres (securities lending)

La Suva détient des sûretés pour un montant de 3 754 075 000 francs (3 813 419 000 francs en 2019) en nantissement du prêt de titres.

13. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

	2020	2019
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	1 757 657	1 787 992
Prestations pour soins et remboursement de frais	-376 646	-407 713
Indemnités journalières	-624 636	-626 820
Rentes et indemnités en capital	-639 523	-645 760
Allocations de renchérissement sur les rentes	-104 068	-109 606
Prestations d'assurance payées	-1 744 873	-1 789 899
Recettes de recours	44 296	44 182
Provisions pour prestations de courte durée	-69 000	-30 100
Provisions pour prestations de longue durée	137 611	-938 231
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
Variation des provisions techniques	68 611	-968 331
Exploitation de l'assurance	-158 518	-156 899
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	-95 707	-89 969
Charges d'exploitation	-254 225	-246 868
Produit des placements	448 579	489 081
Gains et pertes résultant des placements	-143 436	-48 004
Frais de gestion des placements	-16 569	-17 243
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	95 707	89 969
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnelles	-95 894	-97 561
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	501 029	765 862
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: prélèvement ou dotation	-59 250	223 507
Dotation à la provision pour produits excédentaires des placements	-311 034	-
Autres charges et produits	130 558	981 777
Réduction des produits exceptionnels des placements	-163 026	-223 507
Résultat de l'activité opérationnelle	127 572	9 180
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	127 572	9 180
Réduction du fonds de compensation	-24 179	524
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	103 393	9 704
Dotation au fonds de compensation AAP	103 393	9 704
Affectation du résultat de l'exercice	103 393	9 704

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

Diminution du nombre des accidents

En 2020, 165 609 accidents et maladies professionnels ont été déclarés à la Suva. Ce sont 18 081 déclarations, soit 9,8 %, de moins qu'en 2019, un recul qui s'explique par le confinement ordonné par les autorités en raison de la pandémie de coronavirus au printemps 2020.

Diminution des nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AAP s'est établi à 518 (628 en 2019), celui des rentes de survivants à 157 (152 en 2019).

Clôture positive

Les recettes de primes d'un montant de 1757,7 millions de francs représentent la valeur avant le reversement des produits excédentaires des placements à hauteur de 163,0 millions de francs et avant la réduction du fonds de compensation à hauteur de 24,2 millions de francs (-0,5 million en 2019). Les primes effectivement facturées aux entreprises assurées sont réduites des montants précités. Elles sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 1744,9 millions de francs (1789,9 millions en 2019), des recettes provenant d'actions récursives à raison de 44,3 millions de francs (44,2 millions en 2019) et une variation des provisions techniques d'un montant de -68,6 millions de francs (968,3 millions en 2019).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AP à hauteur de 158,5 millions de francs (156,9 millions en 2019) et le secteur d'activité sécurité au travail (prévention des accidents et maladies professionnels) à hauteur de 95,7 millions de francs (90,0 millions en 2019). Elles sont remboursées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

En 2020, les placements donnent un résultat net de 288,6 millions de francs (423,8 millions en 2019). La contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels s'élève à 95,9 millions de francs (97,6 millions en 2019); elle est transférée, conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements (501,0 millions de francs, 765,9 millions en 2019), qui sert à constituer la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements ainsi que la provision pour produits excédentaires des placements. En 2020, le poste Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements comprend également le prélèvement ou la distribution de la provision constituée à la fin 2018 (163,0 millions de francs).

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice est de 103,4 millions de francs (9,7 millions en 2019). Ce résultat est versé au fonds de compensation AAP.

Masse salariale en hausse

Au cours de l'exercice sous revue, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 742,1 millions de francs, soit 0,5 %, pour atteindre 156,3 milliards.

14. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

	2020	2019
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	2 303 962	2 349 836
Prestations pour soins et remboursement de frais	-732 601	-789 134
Indemnités journalières	-737 642	-760 719
Rentes et indemnités en capital	-651 966	-651 782
Allocations de renchérissement sur les rentes	-106 834	-111 834
Prestations d'assurance payées	-2 229 043	-2 313 469
Recettes de recours	125 881	125 136
Provisions pour prestations de courte durée	-177 100	-327 000
Provisions pour prestations de longue durée	7 033	-1 076 414
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
Variation des provisions techniques	-170 067	-1 403 414
Exploitation de l'assurance	-245 605	-240 054
Prévention des accidents non professionnels	-15 140	-5 455
Charges d'exploitation	-260 745	-245 509
Produit des placements	594 487	643 783
Gains et pertes résultant des placements	-248 185	-140 344
Frais de gestion des placements	-21 991	-22 734
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	745 189	1 048 855
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: prélèvement ou dotation	-303 336	513 769
Dotation à la provision pour produits excédentaires des placements	-408 072	-
Dotation à la provision pour prévention ANP	-1 352	-204 966
Autres charges et produits	32 429	1 357 659
Réduction des produits exceptionnels des placements	1 352	-308 804
Résultat de l'activité opérationnelle	128 080	42 140
Résultat de l'exercice	128 080	42 140
Dotation au fonds de compensation AANP	128 080	32 178
Fonds de compensation pour la prévention ANP: dotation ou prélèvement	-	9 962
Affectation du résultat de l'exercice	128 080	42 140

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

Diminution du nombre des accidents

En 2020, 248 415 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une diminution de 30 509 cas ou 10,9 % par rapport à l'exercice précédent. Ce recul est survenu pendant les restrictions liées à la pandémie de coronavirus, au printemps 2020.

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AANP s'est établi à 562 (578 en 2019), celui des rentes de survivants à 107 (106 en 2019).

Clôture positive

Les recettes de primes, qui s'élèvent à 2304,0 millions de francs, sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 2229,0 millions de francs (2313,5 millions en 2019), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 125,9 millions de francs (125,1 millions en 2019) et une variation des provisions techniques d'un montant de 170,1 millions de francs (1403,4 millions en 2019).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance ANP à hauteur de 245,6 millions de francs (240,1 millions en 2019) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 15,1 millions de francs (5,5 millions en 2019). Elles comprennent également la contribution aux coûts d'exploitation à hauteur de 13,3 millions de francs (13,2 millions en 2019) mise à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa à Berne.

Depuis 2019, les activités de prévention des accidents non professionnels sont financées par une provision dédiée. Le fonds de compensation négatif «Prévention ANP», apparu dans les comptes 2018 du fait du déficit de ce secteur d'activité, a été compensé par un prélèvement en 2019 sur la provision évoquée de 10,0 millions de francs. À partir de 2020, plus aucun mouvement n'interviendra donc dans les réserves ANP.

En 2020, les placements donnent un résultat net de 324,3 millions de francs (480,7 millions en 2019).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements (745,2 millions de francs, 1048,9 millions en 2019), qui sert à constituer la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements ainsi que la provision pour produits excédentaires des placements.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AANP est de 128,1 millions de francs (32,2 millions en 2019). Ce résultat est versé au fonds de compensation AANP.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 782,8 millions de francs, soit 0,5 %, pour atteindre 155,5 milliards.

15. Compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

	2020	2019
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	22 279	22 144
Prestations pour soins et remboursement de frais	-5 964	-5 776
Indemnités journalières	-8 204	-8 052
Rentes et indemnités en capital	-11 211	-11 144
Allocations de renchérissement sur les rentes	-969	-1 012
Prestations d'assurance payées	-26 348	-25 984
Recettes de recours	2 561	1 010
Provisions pour prestations de courte durée	-600	-2 100
Provisions pour prestations de longue durée	3 590	-6 475
Provisions pour allocations de renchérissement	-3 921	-12 307
Variation des provisions techniques	-931	-20 882
Charges d'exploitation	-5 336	-5 945
Produit des placements	11 911	10 637
Gains et pertes résultant des placements	-3 783	-1 010
Frais de gestion des placements	-442	-378
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	10 823	9 915
Provision pour produits exceptionnels des placements: dotation ou prélèvement	-11 384	8 917
Autres charges et produits	-561	18 832
Résultat de l'activité opérationnelle	-650	-1 576
Résultat de l'exercice	-650	-1 576
Prélèvement sur le fonds de compensation AFC	-650	-1 576
Affectation du résultat de l'exercice	-650	-1 576

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

Diminution des accidents

L'exercice sous revue s'est soldé par 9780 contrats (9505 en 2019) dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise à la Suva. Les assurés à titre facultatif ont été victimes de 1559 accidents (1652 en 2019).

Diminution des nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise s'est établi à 6 (14 en 2019), celui des rentes de survivants à 0 (2 en 2019).

Clôture négative

Dans le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise, les recettes de primes d'une valeur de 22,3 millions de francs (22,1 millions en 2019) sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 26,3 millions de francs (26,0 millions en 2019), des recettes provenant d'actions récursives à raison de 2,6 millions de francs (1,0 million en 2019) et une variation des provisions techniques d'un montant de 0,9 million de francs (20,9 millions en 2019).

En 2020, les charges d'exploitation se montent à 5,3 millions de francs (5,9 millions en 2019) et le résultat net des placements à 7,7 millions de francs (9,3 millions en 2019).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements (10,8 millions de francs, 9,9 millions en 2019), qui sert à constituer la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements. Dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise, celle-ci est allouée à la provision pour allocations de renchérissement.

Dans l'ensemble, l'assurance facultative des chefs d'entreprise réalise un excédent de charges de 0,7 million de francs (1,6 million en 2019). Cet excédent est prélevé sur le fonds de compensation AFC.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise a augmenté de 16,3 millions de francs, soit 2,6 %, pour atteindre 630,1 millions.

16. Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

	2020	2019
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	226 427	172 757
Prestations pour soins et remboursement de frais	-51 361	-49 189
Indemnités journalières	-69 612	-70 912
Rentes et indemnités en capital	-34 779	-35 122
Allocations de renchérissement sur les rentes	-1 391	-1 429
Prestations d'assurance payées	-157 143	-156 652
Recettes de recours	8 188	7 673
Provisions pour prestations de courte durée	-53 800	-21 400
Provisions pour prestations de longue durée	-7 944	-58 718
Provisions pour allocations de renchérissement	-11 502	-54 992
Variation des provisions techniques	-73 246	-135 110
Exploitation de l'assurance	-16 693	-16 272
Prévention des accidents non professionnels	-1 488	-982
Charges d'exploitation	-18 181	-17 254
Produit des placements	42 485	47 332
Gains et pertes résultant des placements	-13 516	-4 505
Frais de gestion des placements	-1 575	-1 676
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-213	-253
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	49 333	56 454
Provision pour produits exceptionnels des placements: dotation ou prélèvement	-54 898	38 292
Autres charges et produits	-5 778	94 493
Résultat de l'activité opérationnelle	7 661	7 058
Résultat de l'exercice	7 661	7 058
Dotation au fonds de compensation AAC	7 661	6 916
Fonds de compensation pour la prévention ANP: dotation ou prélèvement	-	142
Affectation du résultat de l'exercice	7 661	7 058

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

Augmentation des accidents

Au cours de l'exercice sous revue, les demandeurs d'emploi de notre pays ont subi 16 244 accidents (15 480 en 2019), ce qui s'explique par la hausse du chômage.

Diminution des nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 55 (62 en 2019), celui des rentes de survivants à 3 (4 en 2019).

Clôture positive

Dans le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs, les recettes de primes d'une valeur de 226,4 millions de francs (172,8 millions en 2019) sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 157,1 millions de francs (156,7 millions en 2019), des recettes provenant d'actions récursives à raison de 8,2 millions de francs (7,7 millions en 2019) et une variation des provisions techniques de 73,3 millions de francs (135,1 millions en 2019).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'AAC à hauteur de 16,7 millions de francs (16,3 millions en 2019) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 1,5 million de francs (1,0 million en 2019). Contrairement à la branche d'assurance ANP, le secteur d'activité sécurité durant les loisirs dans l'assurance-accidents des chômeurs peut être entièrement financé par le biais des recettes correspondantes du supplément de prime.

En 2020, les placements donnent un résultat net de 27,4 millions de francs (41,2 millions en 2019). La contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels s'élève à 0,2 million de francs (0,3 million en 2019); elle est transférée, conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements (49,3 millions de francs, 56,5 millions en 2019), qui sert à constituer la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements. Dans l'assurance-accidents des chômeurs, celle-ci est allouée à la provision pour allocations de renchérissement.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AAC est de 7,7 millions de francs (6,9 millions en 2019). Ce résultat est versé au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 6,3 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 27,0 %, soit 1,3 milliard de francs.

17. Compte d'exploitation de l'assurance militaire

	2020	2019
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	20 287	19 647
Prestations pour soins et remboursement de frais	- 73 154	- 72 122
Indemnités journalières	- 23 757	- 25 377
Rentes et indemnités en capital	- 76 466	- 80 153
Prestations d'assurance payées	- 173 377	- 177 652
Recettes de recours	961	404
Charges d'exploitation	- 19 722	- 20 055
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	171 851	177 656
Autres charges et produits	171 851	177 656
Résultat de l'activité opérationnelle	0	0
Résultat de l'exercice	0	0

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance militaire

La Confédération a transféré la gestion de l'assurance militaire à la Suva le 1^{er} juillet 2005. La Suva gère l'assurance militaire comme une assurance sociale autonome régie par la loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM). Pour autant qu'elles ne soient pas couvertes par les primes des assurés ou les recettes provenant d'actions récursoires, les prestations d'assurance et les dépenses administratives de l'assurance militaire continuent à être financées par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire concrétise, en tant qu'institution investie de la responsabilité étatique, le mandat constitutionnel qui prévoit la couverture d'assurance complète des personnes au service de la Confédération dans le cadre du maintien de la sécurité et de la paix. Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de l'assuré qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Rentes nouvelles et en cours

La gestion des cas, conjuguée à une action résolue en faveur de la réinsertion professionnelle, a permis d'abaisser encore le nombre des nouvelles rentes d'invalidité. La baisse du coût des rentes est également due à des facteurs démographiques. De nombreuses prestations ont été allouées du fait d'une atteinte à la santé survenue dans les années 1950 ou 1960. Ces bénéficiaires de rente sont aujourd'hui à l'âge de la retraite. Du fait de la structure d'âge, le nombre des décès est nettement supérieur au nombre des nouvelles rentes allouées. En 2020, cette évolution est restée marquée et montre, par rapport à l'exercice précédent, une diminution de -4,6 %.

Frais de traitement

Les frais de traitement englobent les dépenses en rapport avec les traitements médicaux. Par rapport à l'année précédente, ils connaissent une hausse de 1,4 %. Les nouveaux cas ont augmenté de 5,9 %, ce qui s'explique notamment par la situation liée au COVID-19. Cette évolution est relativisée par une diminution des jours de service accomplis dans l'armée de milice, en raison de la pandémie. Les coûts des tests de dépistage du COVID-19 sont pris en charge par la Confédération et ne figurent donc pas dans les comptes. La situation liée au COVID-19 a par ailleurs modifié la structure des cas dans l'exercice 2020. Il y a eu beaucoup moins d'accidents, mais davantage de cas de maladie.

Prestations en espèces

Le résultat de l'exercice 2020 est inférieur de 6,4 % à celui de l'exercice 2019. La diminution des coûts est essentiellement due à la baisse du nombre d'accidents liée au COVID-19.

Charges d'exploitation de l'assurance

Conformément à la convention passée, la Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les frais d'exploitation effectifs engendrés par l'exécution de la LAM. Ici, les coûts ont encore pu être réduits, cela principalement en raison de la baisse des frais de personnel résultant des gains d'efficacité réalisés dans les processus de gestion des cas.

Rapport de l'organe de révision

à la Commission de contrôle des finances à l'attention du Conseil de la Suva
et du Conseil fédéral sur les comptes annuels de la Suva, Lucerne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Suva, comprenant le compte d'exploitation général, le bilan, le tableau de financement, le tableau d'évolution des fonds propres et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de la Suva

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux principes de présentation des comptes et d'évaluation indiqués dans l'annexe, incombe au Conseil de la Suva. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de la Suva est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux principes de présentation des comptes dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de la Suva.

Le Conseil de la Suva est responsable de respecter les dispositions légales sur le financement des prestations de courte durée et des rentes conformément à l'art. 90 LAA («Respect des prescriptions sur les procédures de financement»). Selon l'art. 64b al. 1 LAA, l'organe de révision vérifie le respect de ces dispositions. Sur la base de notre audit, nous attestons que les dispositions légales sur le financement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels 2020 qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Elina Monsch
Expert-réviser agréée

Zurich, le 22 avril 2021

Rapport de la Commission de contrôle des finances

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances, KPMG SA a procédé, en sa qualité d'organe de révision, à un contrôle ordinaire des comptes annuels 2020 de la Suva. Selon son appréciation, les comptes de l'exercice 2020 sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'aux règles d'établissement du bilan et aux principes d'évaluation figurant dans l'annexe des comptes annuels de la Suva.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, KPMG SA a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil de la Suva et de la Direction.

Au vu des rapports de KPMG SA relatifs aux contrôles effectués selon les normes d'audit en vigueur en Suisse, la Commission de contrôle des finances estime que ces contrôles constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels.

La Commission de contrôle des finances propose au Conseil de la Suva d'approuver les comptes annuels de la Suva pour l'exercice 2020 à l'attention du Conseil fédéral.

Lucerne, le 22 avril 2021

Commission de contrôle des finances de la Suva

Le président: Roman Rogger

Le vice-président: Urs Masshardt

Les membres: Judith Bucher, Kurt Gfeller, Franziska Bitzi Staub

La secrétaire: Alexandra Molinaro

Commentaires sur les comptes annuels 2020

Placements

Année de placement 2020

Malgré des conditions difficiles et la persistance de la pandémie de coronavirus, la Suva a réalisé une bonne performance de 5,3 % sur ses placements durant l'exercice 2020. Grâce à la forte reprise des marchés des actions qui a suivi les turbulences subies par les marchés financiers au premier trimestre, les placements en actions ont contribué le plus largement à la performance. En fournissant un apport positif, les investissements en obligations et les placements alternatifs ont aussi joué un rôle significatif dans ce bon résultat. Les placements immobiliers et en crédits ont convaincu par leur contribution positive et stable au résultat. Les placements sur le marché monétaire, en revanche, ont continué de souffrir des taux d'intérêt négatifs.

La stratégie de placement de la Suva, axée sur le long terme et largement diversifiée, vise à atteindre les objectifs de financement fixés par la loi: 52 % du patrimoine est investi dans des titres de crédit et à revenu fixe, 30 % dans des actions, environ 14 % dans l'immobilier tant direct qu'indirect, le reste étant constitué d'autres placements alternatifs.

Performance

L'exercice 2020 s'est soldé pour la Suva par une performance de 5,3 % (9,3 % en 2019) sur les placements. La valeur de marché des placements au 31 décembre 2020 s'établit à 55 823,1 millions de francs (53 801,2 millions en 2019).

Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants. L'exercice 2020 s'est soldé par un rendement direct de 1,9 % (2,3 % en 2019).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et la performance des placements au cours des cinq dernières années.

Année	Rendement direct	Rendement total (performance)
	en %	en %
2016	2,2	4,1
2017	2,3	7,9
2018	2,2	-2,6
2019	2,3	9,3
2020	1,9	5,3
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,2	3,9
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,2	4,7

Commentaires sur la performance

Dans le cadre de l'adaptation de la méthode de calcul aux normes usuelles sur le marché (rendement pondéré en fonction du temps et non du capital), les performances indiquées pour 2017 et 2018 ont légèrement augmenté de 0,1 point de pourcentage.

Solvabilité

Risque, solvabilité et fonds propres

Les primes et les provisions techniques sont déterminées de manière à pouvoir couvrir la charge des sinistres dans son intégralité, à condition que la marche des affaires se déroule comme prévu. Dans la réalité, cependant, et sous l'effet de plusieurs risques, celle-ci peut s'écarter des pronostics. Ces écarts sont compensés par les fonds propres: si la marche des affaires est plus favorable que prévu, les excédents permettent de constituer des fonds propres. En revanche, si la marche des affaires est plus défavorable que prévu, les déficits sont comblés par des prélèvements sur les fonds propres. Les fonds propres préservent ainsi les droits des assurés contre les conséquences de plusieurs risques. La solvabilité est établie si les fonds propres sont suffisants pour garantir un niveau de sécurité déterminé contre les principaux risques.

Risques principaux

L'exploitation de l'assurance, d'une part, présente des risques liés tout d'abord aux fluctuations conjoncturelles ou aléatoires dans l'évolution des sinistres. À cela s'ajoutent des risques découlant de sinistres importants, tels que des catastrophes naturelles, ainsi que des risques d'inflation, notamment des coûts médicaux. Néanmoins, le risque de placement constitue, pour la Suva, le principal facteur de risque. Il comprend aussi bien les fluctuations normales dues à la volatilité boursière que l'éventualité d'une grave crise sur les marchés financiers.

Structure des fonds propres

Les fonds propres englobent d'abord les réserves générales et les fonds de compensation, qui figurent au bilan et dans le tableau des fonds propres. Ils préservent les droits des assurés en premier lieu contre les risques liés à l'exploitation de l'assurance. Les provisions pour risques découlant des placements servent pour l'essentiel à limiter le risque de placement, selon l'annexe 10 aux comptes annuels. C'est pourquoi elles sont aussi considérées comme des fonds propres aux fins de la solvabilité.

Exigences relatives aux fonds propres

La Confédération fixe la valeur cible des fonds propres. Aux termes de l'art. 111 al. 4 OLAA, les fonds propres de la Suva doivent au moins suffire pour couvrir un événement dommageable tel qu'il se produit une fois seulement en cent ans. Cela correspond mathématiquement à l'«expected shortfall» annuel au niveau de confiance de 1 %. La Suva doit rendre compte une fois par an de sa sécurité et de sa solvabilité financières au Conseil fédéral. Pour qu'à l'inverse, les moyens mobilisés par la garantie de la solvabilité ne soient pas trop importants, le Conseil de la Suva a fixé des plafonds pour les différents postes de fonds propres.

Gestion des fonds propres

La première priorité de la gestion des fonds propres est toujours le respect des exigences prudentielles et, partant, la préservation appropriée des droits des assurés. Cependant, si les limites posées par le Conseil de la Suva sont dépassées, les excédents sont alors reversés aux assurés sous la forme de primes plus basses. Dans l'assurance contre les accidents professionnels, un montant total de 355 millions de francs sur les fonds de compensation excédentaires a été reversé aux assurés depuis 2013. De plus, 695 millions de francs de produits excédentaires des placements sont reversés en 2019 et 2020 dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels.

Aperçu des fonds propres pour la solvabilité *

	2020	2019	2018	2017	2016
	mio. CHF				
Fonds propres selon le tableau	3 318	3 155	3 024	3 018	2 717
Provisions pour risques découlant des placements	11 851	11 044	9 211	15 338	12 671
Total des fonds propres pour la solvabilité	15 169	14 199	12 235	18 356	15 388
Expected shortfall**	8 354	8 246	8 630	9 227	8 247
Quotient de solvabilité**	182 %	171 %	142 %	199 %	187 %

* Les fonds propres des activités accessoires ne font pas partie des fonds propres pour la solvabilité.

** La valeur en 2020 est provisoire et encore susceptible de changer de quelques points de pourcentage.

Comparaison sur cinq ans

Bilan

	2020	2019	2018	2017	2016
	mio. CHF				
Somme du bilan	60 125,8	58 412,5	54 863,9	48 723,8	46 840,4
Actif					
Placements	55 699,6	53 672,2	49 560,2	43 089,6	41 357,7
Immobilisations incorporelles	108,7	121,0	133,1	145,2	157,3
Immobilisations corporelles	42,1	32,5	37,7	46,4	47,7
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	–	–	–	1,6	0,5
Créances	3 667,8	4 147,7	4 437,2	4 538,8	4 458,8
Disponibilités	362,0	286,2	531,4	717,4	614,2
Comptes de régularisation actifs	245,6	152,9	164,3	184,8	204,2
Passif					
Provisions pour prestations de courte durée	9 553,6	9 253,1	8 872,5	8 704,9	8 539,4
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	29 437,6	29 562,5	27 415,4	24 228,2	24 072,8
Provisions techniques	38 991,2	38 815,6	36 287,9	32 933,1	32 612,2
Provisions non techniques	13 627,0	11 715,0	10 473,6	7 503,4	6 334,5
Engagements financiers	18,3	2,0	7,2	17,4	15,4
Autres engagements	253,1	307,8	335,4	296,1	292,4
Comptes de régularisation passifs	3 839,9	4 416,7	4 736,3	4 955,1	4 868,7
Réserves générales	1 333,0	1 332,9	1 332,9	1 332,9	1 333,3
Fonds de compensation	2 063,3	1 822,4	1 690,6	1 685,8	1 383,8
Fonds propres	3 396,3	3 155,3	3 023,5	3 018,7	2 717,1

Compte d'exploitation général

	2020	2019	2018	2017	2016
	mio. CHF				
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 330,6	4 352,4	4 253,8	4 165,4	4 131,4
Prestations pour soins et remboursement de frais	-1 239,7	-1 323,9	-1 333,7	-1 378,1	-1 401,8
Indemnités journalières	-1 463,9	-1 491,9	-1 442,0	-1 403,3	-1 389,9
Rentes et indemnités en capital	-1 413,9	-1 424,0	-1 417,7	-1 426,9	-1 409,9
Allocations de renchérissement sur les rentes	-213,3	-223,9	-234,4	-245,1	-255,4
Prestations d'assurance payées	-4 330,8	-4 463,7	-4 427,8	-4 453,4	-4 457,0
Recettes de recours	181,9	178,4	189,9	181,3	199,5
Provisions pour prestations de courte durée	-300,5	-380,6	-167,6	-165,5	-167,3
Provisions pour prestations de longue durée	140,3	-2 079,8	-3 165,7	-137,4	-114,0
Provisions pour allocations de renchérissement	-15,4	-67,3	-21,4	-18,0	-26,1
Variation des provisions techniques	-175,6	-2 527,7	-3 354,7	-320,9	-307,4
Charges d'exploitation	-558,2	-535,6	-552,8	-538,9	-700,3
Produit des placements	1 097,5	1 190,8	1 210,3	1 169,8	1 081,8
Gains et pertes résultant des placements	-408,9	-193,9	-261,3	23,7	19,7
Frais de gestion des placements	-40,6	-42,0	-42,0	-42,7	-44,6
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	95,7	90,0	89,9	86,9	92,7
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-96,1	-97,8	-95,2	-92,0	-92,3
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	171,9	177,6	175,6	184,1	194,4
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	1 306,4	1 881,1	3 831,5	-	-
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: dotation ou prélèvement	-428,9	784,5	-958,0	-	-
Dotation à la provision pour produits excédentaires des placements	-719,1	-	-	-	-
Dotation à la provision pour prévention ANP	-1,4	-205,0	-	-	-
Autres charges et produits	328,5	2 630,4	3 043,8	179,0	194,8
Réduction des produits exceptionnels des placements	-161,7	-532,3	-	-	-
Résultat de l'activité opérationnelle	262,7	56,8	59,2	363,3	117,9
Résultat des activités accessoires	2,5	0,2	0,9	0,4	-
Versement réglementaire à la réserve générale	-	-	-	-	-40,8
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	265,2	57,0	60,1	363,7	77,1
Réduction du fonds de compensation	-24,2	0,5	-55,2	-62,1	-44,9
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	241,0	57,5	4,9	301,6	32,2

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2020	2019	2018	2017	2016
	mio. CHF				
Prestations de longue durée AAP	12 984,1	13 121,6	12 183,4	10 938,0	10 935,3
Variation	-137,5	938,2	1 245,4	2,7	22,8
Prestations de longue durée AANP	15 081,9	15 089,0	14 012,6	12 195,1	12 092,1
Variation	-7,1	1 076,4	1 817,5	103,0	80,3
Prestations de longue durée AFC	224,5	228,2	221,7	209,1	213,1
Variation	-3,7	6,5	12,6	-4,0	0,7
Prestations de longue durée AAC	961,7	953,7	895,0	804,7	769,1
Variation	8,0	58,7	90,3	35,6	10,2
Total	29 252,2	29 392,5	27 312,7	24 146,9	24 009,6

Provision pour prestations de courte durée (cas courants)

	2020	2019	2018	2017	2016
	mio. CHF				
Provision	9 553,6	9 253,1	8 872,5	8 704,9	8 539,4
Variation	300,5	380,6	167,6	165,5	167,3

Masse salariale assurée

	2020	2019	2018	2017	2016
	mio. CHF				
Assurance contre les accidents professionnels	156 285,2	155 543,1	152 449,3	149 547,9	147 875,0
Variation	742,1	3 093,8	2 901,4	1 672,9	4 329,8
Assurance contre les accidents non professionnels	155 530,5	154 747,7	151 672,3	148 775,6	147 098,1
Variation	782,8	3 075,4	2 896,7	1 677,5	4 343,5
Assurance-accidents des chômeurs	6 286,6	4 948,4	5 191,2	5 093,8	5 215,0
Variation	1 338,2	-242,8	97,4	-121,2	453,0

Évolution du nombre des accidents

	2020	2019	2018	2017	2016
	Cas	Cas	Cas	Cas	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	161 468	181 051	178 772	175 239	175 589
Variation	-19 583	2 279	3 533	-350	-2 889
Assurance contre les accidents non professionnels	248 415	278 924	276 317	268 934	263 987
Variation	-30 509	2 607	7 383	4 947	-1 222
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 559	1 652	1 544	1 139	1 094
Variation	-93	108	405	45	-41
Assurance-accidents des chômeurs	16 244	15 480	16 441	17 655	17 647
Variation	764	-961	-1 214	8	1 272
Maladies professionnelles	4 141	2 639	2 543	2 734	2 693
Variation	1 502	96	-191	41	856
Total	431 827	479 746	475 617	465 701	461 010

Évolution des valeurs de marché des placements

	2020	2019	2018	2017	2016
	mio. CHF				
Disponibilités	1 395,5	1 784,5	1 711,1	2 532,7	2 328,1
Hypothèques	806,3	738,2	692,1	652,2	549,4
Prêts et crédits syndiqués	6 353,8	6 114,4	5 802,3	5 594,8	5 538,2
Obligations en CHF	9 760,2	9 656,2	9 344,1	9 023,3	8 171,3
Obligations en monnaies étrangères	7 728,2	6 369,4	5 889,1	5 687,4	5 253,0
Placements immobiliers indirects	1 963,0	1 524,8	1 340,8	1 492,8	1 346,1
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	6 049,7	5 466,5	5 218,1	5 099,6	4 960,9
Actions suisses	3 501,1	3 574,7	3 086,2	3 430,0	3 192,3
Actions étrangères	7 425,2	8 094,2	6 987,8	8 205,8	7 680,8
Placements alternatifs	10 419,8	9 869,8	9 324,1	9 320,2	8 977,4
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	296,9	479,5	164,5	164,0	-36,1
Intérêts courus (diverses catégories de placement)	123,5	129,0	138,9	156,1	168,3
Total des valeurs de marché des placements	55 823,1	53 801,2	49 699,2	51 358,8	48 129,8

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Prestations d'assurance

	2020	2019	+ / -
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 745	1 790	-0,3
Assurance contre les accidents non professionnels	2 229	2 313	-0,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise	26	26	0,0
Assurance-accidents des chômeurs	157	157	0,0
Assurance militaire	173	178	-0,3
Total des prestations d'assurance¹⁾	4 330	4 464	-0,3

Accidents et maladies professionnelles

	2020	2019	+ / -
	Cas	Cas	en %
Accidents enregistrés (AAP, AANP, AFC, AAC)	427 686	477 107	-10,4
Accidents professionnels	161 468	181 051	-10,8
Accidents non professionnels	248 415	278 924	-10,9
Accidents concernant l'AFC	1 559	1 652	-5,6
Accidents concernant l'AAC	16 244	15 480	4,9
Maladies professionnelles enregistrées	4 141	2 639	56,9
Total des accidents et des maladies professionnelles enregistrés	431 827	479 746	-10,0

Rentes

	2020	2019	+ / -
	Cas	Cas	en %
Nouvelles rentes allouées	1 408	1 546	-8,9
pour invalides	1 141	1 282	-11,0
pour survivants	267	264	1,1
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	4 145	4 304	-3,7
Rentes d'invalidité versées	66 959	68 612	-2,4
Rentes de survivants versées	14 590	15 097	-3,4

¹⁾ Prestations pour soins, remboursement de frais, indemnités journalières, rentes, prestations en capital, allocations de renchérissement, à l'exclusion des dotations à la réserve pour accidents non liquidés, au capital de couverture des rentes et de la contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels

Procédure de recours

	2020	2019	+/-
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	3 608	3 836	-5,9
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance	998	1 071	-6,8
Jugements entièrement en faveur de la Suva	860	757	13,6
Jugements partiellement en faveur de la Suva	116	96	20,8
Jugements défavorables à la Suva	170	198	-14,1
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance	1 146	1 051	9,0
interjetés par des assurés	180	139	29,5
interjetés par la Suva	27	30	-10,0
Recours au Tribunal fédéral	207	169	22,5
Jugements entièrement en faveur de la Suva	178	146	21,9
Jugements partiellement en faveur de la Suva	22	14	57,1
Jugements défavorables à la Suva	16	8	100,0
Recours jugés par le Tribunal fédéral	216	168	28,6

L'ÊTRE HUMAIN SOUS LA CARAPACE?

Sécurité au travail

La prévention ne consiste pas uniquement à élaborer des bases ou à développer des outils: elle doit déployer des effets concrets. Tel est le rôle de la division sécurité/santé au travail. Elle conseille les entreprises et veille à l'application des prescriptions de protection des travailleurs. Son objectif: rendre le travail et les loisirs sûrs, afin d'éviter des accidents et leurs conséquences.

Adresses

Siège

Suva

Fluhmattstrasse 1,
6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11,
0848 830 830
Fax 041 419 58 28,
0848 830 831
www.suva.ch

Agences

Suva Aarau

Rain 35, 5001 Aarau
Tél. 062 836 15 15
Fax 062 836 16 49

Suva Basel

St. Jakobs-Strasse 24,
4002 Basel
Tél. 061 278 46 00
Fax 061 278 46 21

Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6,
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 22 10

Suva Bern

Laupenstrasse 11,
3001 Bern
Tél. 031 387 33 33
Fax 031 387 33 34

Suva La Chaux-de-Fonds et Delémont

Site de La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 25
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 911 31 11
Fax 032 911 31 13

Site de Delémont

Quai de la Sorne 22,
2800 Delémont 1
Tél. 032 424 44 11
Fax 032 424 44 12

Suva Chur und Linth

Site de Chur
Tittwiesenstrasse 25,
7001 Chur
Tél. 081 286 26 11
Fax 081 286 26 66

Site de Ziegelbrücke

Ziegelbrückstrasse 64,
8866 Ziegelbrücke
Tél. 055 617 24 24
Fax 055 617 24 25

Suva Fribourg

Rue de Locarno 3,
1701 Fribourg
Tél. 026 350 36 11
Fax 026 350 36 21

Suva Genève

Rue Ami-Lullin 12,
1211 Genève 3
Tél. 022 707 84 04
Fax 022 707 85 05

Suva Lausanne

Avenue de la Gare 19,
1001 Lausanne
Tél. 021 310 81 11
Fax 021 310 81 10

Suva Sion

Avenue de Tourbillon 36,
1951 Sion
Tél. 027 329 12 12
Fax 027 329 12 13

Suva Solothurn

Schänzlistrasse 8,
4501 Solothurn
Tél. 032 626 45 45
Fax 032 626 45 46

Suva St. Gallen

Unterstrasse 15,
9001 St. Gallen
Tél. 071 227 73 73
Fax 071 227 73 77

Suva Wetzikon

Guyer-Zeller-Strasse 27,
8620 Wetzikon ZH
Tél. 044 933 95 11
Fax 044 933 95 55

Suva Winterthur

Lagerhausstrasse 15,
8401 Winterthur
Tél. 052 265 71 71
Fax 052 265 70 91

Suva Zentralschweiz

Löwenplatz 1,
6002 Luzern
Tél. 041 418 86 86
Fax 041 418 86 88

Suva Zürich

Dreikönigstrasse 7,
8022 Zürich
Tél. 044 205 91 11
Fax 044 205 90 20

Numéros de service de l'agence de votre région

Tél. 0848 820 820
Fax 0848 820 821

Cliniques

Rehaklinik Bellikon

Mutschellenstrasse 2,
5454 Bellikon
Tél. 056 485 51 11
Fax 056 485 54 44
www.rehabellikon.ch

Clinique romande de réadaptation

Avenue
Grand-Champsec 90,
1951 Sion
Tél. 027 603 30 30
Fax 027 603 30 31
www.crr-suva.ch

Sécurité au travail

Suva Luzern

Rösslimattstrasse 39,
6002 Luzern
Tél. 041 419 51 00
Fax 041 419 57 57

Suva Lausanne

Avenue de la Gare 23,
1001 Lausanne
Tél. 021 310 80 40
Fax 021 310 80 49

Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6,
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 42
Fax 091 820 22 30

Sécurité durant les loisirs

Suva Luzern

Rösslimattstrasse 39,
6002 Luzern
Tél. 041 419 51 00
Fax 041 419 57 57

Suva Fribourg

Rue de Locarno 3,
1701 Fribourg
Tél. 026 350 36 11
Fax 026 350 36 21

Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6,
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 42
Fax 091 820 22 30

Assurance militaire

Militärversicherung Bern

Laupenstrasse 11,
3001 Bern
Tél. 031 387 35 35
Fax 031 387 35 70

Militärversicherung St. Gallen

Unterstrasse 15,
9001 St. Gallen
Tél. 071 227 75 11
Fax 071 227 75 10

Assurance militaire Genève

Rue Ami-Lullin 12,
1211 Genève 3
Tél. 022 707 85 55
Fax 022 707 85 56

Assicurazione militare

Bellinzona

Piazza del Sole 6,
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 21 20

Le modèle Suva

Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

Suva
Communication d'entreprise
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51
medias@suva.ch
www.suva.ch

Conception, design, production: Linkgroup AG, Zurich
Portraits: Severin Jakob Fotografie, Zurich
En raison de la situation liée au coronavirus, toutes les personnes figurant dans la présente publication ont été photographiées séparément et réunies par voie électronique dans le cadre du traitement d'images.
Direction de projet: Patrick Kirchhofer, Suva

Le rapport de gestion de la Suva est disponible:
– en version électronique sous forme de fichier PDF en langues française, allemande, italienne et anglaise
– sous forme imprimée en version condensée en langues française, allemande et italienne

Téléchargement et commandes
Téléchargement du rapport de gestion: www.suva.ch/1278-108-20.f
Commande de «Compact – La Suva en bref»: www.suva.ch/1280-20.f

Référence
1278-108-20.f

Reproduction autorisée avec mention de la source.
© Suva, juin 2021

suva

Siège

Suva

Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne

Tél. 041 419 51 11, 0848 830 830

Fax 041 419 58 28, 0848 830 831

www.suva.ch